

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



MAI 1910. — N° 71

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.

LA MALTEÏNE

Aliment complet

des ENFANTS

des DÉBILITÉS

des CONVALESCENTS

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Dépôt à PARIS : PHARMACIE DE LA TERRASSE

25, rue de la Terrasse, 35, rue de Lévis.

Téléphone : 524-12

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, * * *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin

près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.

Divorce. Surveillance

filature de jour et de nuit

par agents des deux sexes.

Surveillance d'aliénés. Pro-

tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-

lances et filatures dans villes

d'eaux. Villégiatures mondaines.

Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS

POUR MANGER DES

POIS TENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINÉS PAR
AMIEUX
FRÈRES

CUISINIER



MARMITE

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers

et

Infirmières diplômés



AMBULANCES

DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN

45, rue Vaneau,

Directeur.

PARIS

Anciennement 6, Rue OUDINOT.

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIS dans les principaux vignobles français.

VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B^d St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du B^d Sébastopol)

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Téléphone 305-82.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province. et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II).

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

PARIS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (ar. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	



MACHINES A ÉCRIRE

Grand Choix d'OCCASIONS

de tous systèmes, garanties depuis 100 fr.

LOCATIONS

Fournitures pour toutes machines

KELLER

110, place Lafayette. — Tél. 436-59



G. BORGEAUD, O. I.

41 et 30, rue des Saints-Pères, PARIS

TÉLÉPHONE 723-38

**ORGANISATION
MÉTHODIQUE
DES BUREAUX**

MEUBLES ET MATÉRIEL PRATIQUES

FICHES, CLASSEURS

GRAND-LIVRE à feuilles Mobiles

Demander le Catalogue C n° 98

Envoi franco contre 1 fr. 50 de la brochure :

De la Nécessité pour les Commerçants et Industriels de diriger leur maison avec méthode et des moyens d'y parvenir par G. BORGEAUD, O. I.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS**

Capital : 200 millions de francs

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration : M. ALEXIS ROSTAND, O. *

Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O. *

Directeur, Administrateur : M. P. BOYER, *

AGENCES

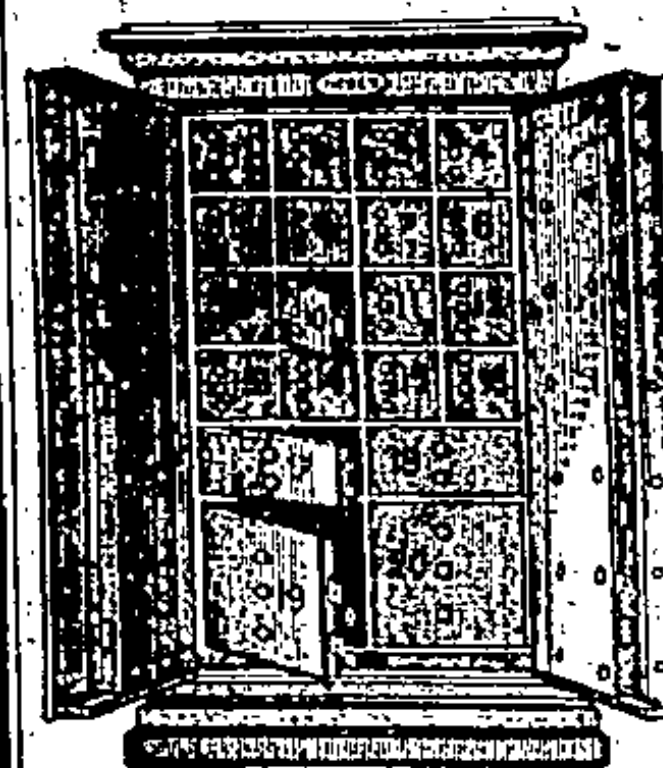
37 Bureaux de quartiers dans Paris

14 Bureaux de Banlieue

150 Agences en Province

11 Agences dans les Colonies et pays de protectorat

11 Agences à l'étranger



LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :

14, rue Bergère;

2, place de l'Opéra;

147, boulevard St-Germain;

49, avenue des Champs-Élysées

et dans les principales Agences.

BONS À VÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois à 11 mois : 4 1/2 0/0 | De 1 an à 3 ans.... 3 0/0

VILLES D'EAUX

STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales Villes d'Eaux; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LÉTTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Salons des Accrédités. Succursale, 2 place de l'Opéra

Exposition de Venise
(VII^e Congrès international
d'Hydrologie 1905.)
DIPLOME de MÉRITE

CHAMPS-ELYSEES

THERMES URBAINS

avec Buvette d'Eaux Minérales naturelles.

International Exhibition
of health food and Hygiene London
Septembre 1906.
GRAND PRIX

PENSIONNAIRES 15, rue Chateaubriand

EXTERNES

Douches froides et chaudes, générales et locales minéralisées et médicamenteuses
Massage sous l'eau. — Sudation, Inhalations
Entérocluse. — Chatel-Guyon, Plombières, Vichy
Traitement de Luxeuil. Hydrothérapie de l'appareil utérin
Electricité statique et Haute fréquence. Rayons X et Ozone
Neurasthénie — Morphinomanie
Convalescences — Régimes

aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS
aux THERMES URBAINS

Téléphone : 570-24. — Visiter ou écrire pour recevoir la notice. — ADMINISTRATION — DIRECTION MEDICALES

L'ASPIR

NETTOYAGE
PAR LE VIDE

HACHETTE

APPAREIL DOMESTIQUE ET PORTATIF

seule invention française brevetée.

PURIFIANT et PARFUMANT L'AIR

HORS CONCOURS 14, rue d'Aboukir, PARIS HORS CONCOURS

Sur demande en joignant cette annonce le catalogue sera adressé franco

REMISE 5 % aux membres de l'Association



Léon Raynaud * O. I.

Sculpteur-Décorateur

Téléphone 712-10

10, rue La Quintinie.

LINOLEUM

Incrusté, Uni, Imprimé

Reproduction parfaite en Linoleum incrusté
des bois naturels et des plus riches tapis.

J. PÉRÈS

94, rue des Marais (près le faubourg St-Martin).

La Maison n'a pas de Succursale.

Téléphone 443-14.

Téléphone 443-14.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.96.

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an,

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES
SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^e)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Tél. 112.41.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils ont droit, dès maintenant, à un dégrèvement quand leurs communications téléphoniques sont interrompues pendant plus de sept jours.

Mais, pour bénéficier de cet avantage, ils doivent prévenir immédiatement l'administration dès qu'ils s'aperçoivent du dérangement, et réclamer le dégrèvement aussitôt les sept jours écoulés, si les communications ne sont pas encore rétablies.

Nous allons d'ailleurs commencer une campagne pour qu'à l'avenir le dégrèvement ait lieu d'office, sans que l'abonné ait besoin de le réclamer ; l'administration AYANT EN EFFET TOUS LES MOYENS DE S'APERCEVOIR LA PREMIÈRE DU DÉRANGEMENT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. A. Giraudeau, 1, Rue Villaret-Joyeuse. Tél. 546-78.

Secrétaire : M. De Douville Maillefeu, 128, boulev. de Courcelles, Tél. 547-51.

Membres : MM. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 rue de Paradis. Tél. 258-87.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

P. Munier, 38, rue Perronet. Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

Lahure, éditeur, 9, rue de Fleury. Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 78, rue d'Anjou. Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëdieu. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin, Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

SIROP PECTORAL "ÉDULCO"

Sans sucre et préparé tout spécialement pour les **DIABÉTIQUES**

Très efficace contre les
RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE
CATARRHE, TOUX NERVEUSES, GRIPPE, etc.

Il s'emploie à la dose de 4 à 5 cuillerées à bouche dans les 24 heures, pur ou dans une tasse de tisane pectorale.
Ce sirop doit toujours être pris loin des repas.

Prix du Flacon, 2 fr. 50

Pharmacie de la **CROIX DE GENÈVE**
142, Boulevard Saint-Germain, 142, PARIS

ASSUREZ-VOUS

contre le

VOL

au

LLOYD NEERLANDAIS

44, Rue Laffitte, PARIS

Inspecteur sur demande

Téléphone 248.24.

GOUTEZ-DONC LES CAFÉS GRILLÉS

« **CAFÉS D'HAÏTI** »

MARQUES DÉPOSÉES

PETIT-GOAVE A 2^{FR.} 20 || COURONNE A 2^{FR.} 40

LES 500 GRAMMES, POIDS NET GARANTI,
LIVRÉS EN SACS TOILE PLOMBÉS (AP)

L'ENTREPÔT: 12, Rue Alexandre-Pérodi, PARIS

TEL. 415-12

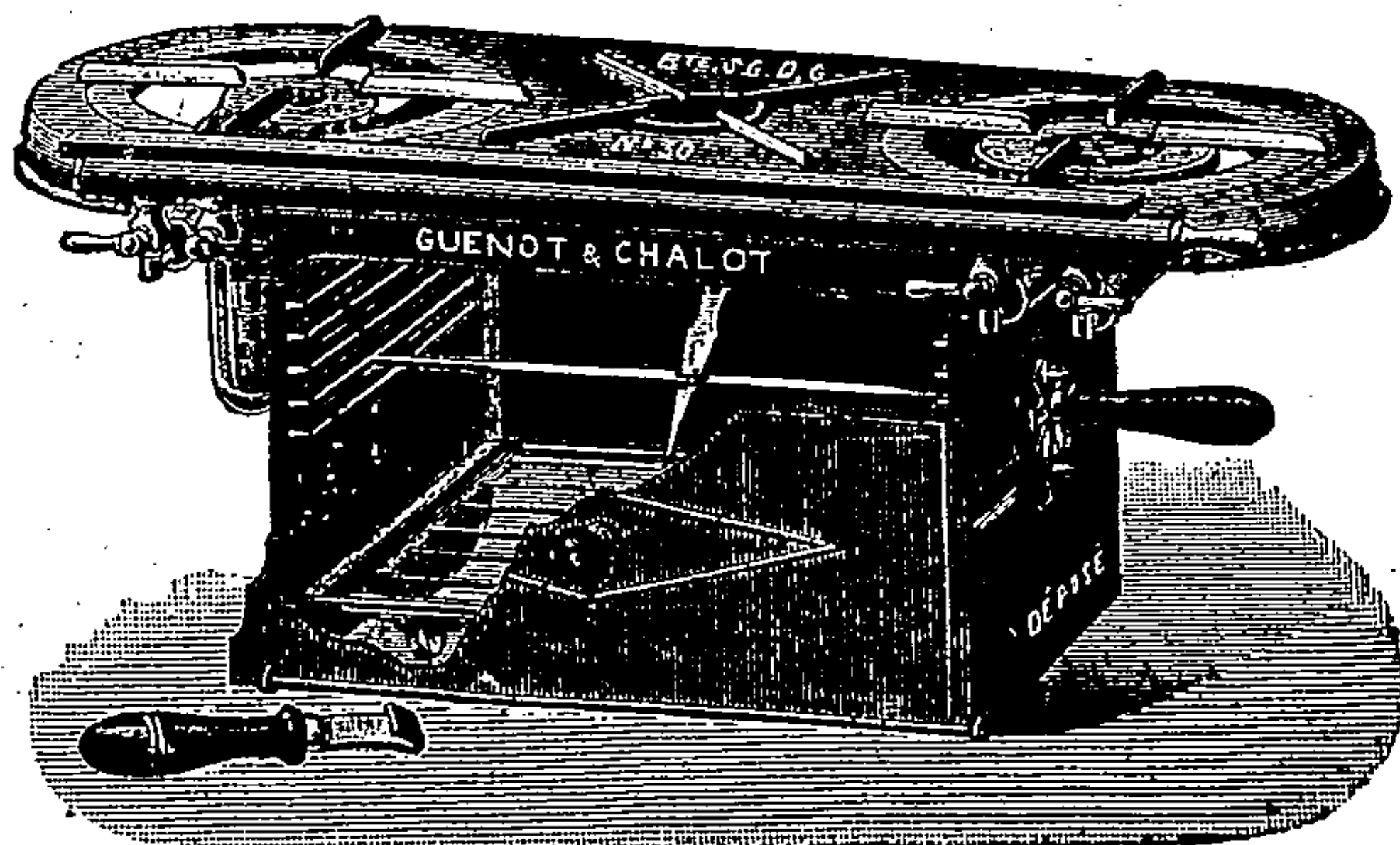
livre à domicile dans Paris

TEL. 415-12

Réchauds à Gaz " **PLAFOND AMIANTE** "

L'INDISPENSABLE

N° 30



Vue du Plafond
d'Amiante.

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT,

38, Boulevard Magenta, 38

TÉLÉPHONE 423.49

PARIS

SOMMAIRE

	Pages.
Le nouveau règlement : texte officiel	3
L'Assemblée générale du 23 avril 1910	4
Les appareils à batterie centrale : Une lettre à M. Millerand	6
Le téléphone dans les petites localités.	6
Les nouveaux tarifs postaux	6
Tribune libre : A propos de l'unification des appareils	8
Le rapport de M. Couyba : Quelques extraits	9
Echos de partout	10
Nouvelles installations téléphoniques de Paris, par M. H -E -A André (suite).	12

LE NOUVEAU RÈGLEMENT

Texte officiel

Quelques remarques sur les inscriptions
à l'Annuaire et la suppression de la provision.

Nous donnons ci-dessous le texte des modifications apportées au règlement par l'arrêté ministériel promulgué le 23 avril dernier, et qui sanctionne, comme nous l'avons dit, un certain nombre de nos desiderata.

Deux observations seulement :

1° La commission avait décidé à l'unanimité que les abonnés pourraient à l'avenir, dans la limite des deux lignes qui leur sont accordées, faire inscrire à l'Annuaire telles mentions qu'il leur plairait (« Successeur de X... », jours et heures de consultations, etc.) L'arrêté est muet sur ce point — comme le règlement précédent. Il serait bon qu'une circulaire tout au moins vint sanctionner la décision de la commission.

2° L'arrêté ne mentionne pas la suppression de la provision : le principe en a été voté à l'unanimité, nous l'avons dit, et l'exécution de cette mesure a été reportée au jour où l'on aurait organisé les voies et moyens. A ce sujet, la lettre suivante a été envoyée au ministre, qui nous avait adressé le texte du nouvel arrêté :

Paris, 28 avril 1910.

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 avril ainsi que

du nouveau texte de l'arrêté modifiant le règlement des abonnés au téléphone.

Nous remarquons que la suppression de la provision — que la Commission a votée à l'unanimité — ne figure pas dans l'arrêté.

Nous espérons que les voies et moyens nécessaires assureront à bref délai l'exécution de cette décision; et nous serions heureux d'en recevoir de vous dès à présent l'assurance.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président
de l'Association des abonnés au téléphone,

MONTEBELLO.

★★

Voici le texte officiel du nouveau règlement :

Article premier. — Le texte de l'article 19 de l'arrêté du 8 mai 1901 est complété par les paragraphes suivants :

« En particulier, si des changements doivent être effectués dans les postes d'abonnés, en raison des modifications apportées d'office à l'outillage par l'administration, dans l'intérêt du service, ces changements sont faits gratuitement dans tous les postes principaux et supplémentaires en service.

» Le cas échéant, les organes accessoires ajoutés, en raison de ces modifications, dans les postes précités, sont entretenus gratuitement par l'Etat ».

Art. 2. — L'article 26 de l'arrêté du 8 mai 1901 est remplacé par le texte ci-dessous :

« Art. 26. — Les dépenses occasionnées par des changements d'installation demandés par les abonnés (art. 18 et 19), ainsi que les frais résultant de réparations, de remplacement de pièces ou de détériorations (art. 20), sont intégralement remboursés à l'Etat, y compris une majoration de 10 p. 100 à titre de frais généraux ».

Art. 3. — Le texte de l'article 39 de l'arrêté du 8 mai 1901 est remplacé par le suivant :

« Art. 39. — Les résiliations prononcées en vertu de l'article 7, quatrième alinéa, du décret du 7 mai 1901, devront faire l'objet d'un arrêté ministériel spécial ».

Art. 4. — Le texte de l'article 42 de l'arrêté du 8 mai 1901 est complété par ce qui suit :

« Les abonnés d'un réseau comprenant plusieurs bureaux de poste et de télégraphe sont répartis entre ces bureaux de telle sorte que chaque abonné effectue le paiement de ses redevances au bureau le plus rapproché de son domicile, à moins qu'il n'ait exprimé, par écrit, le désir de verser dans un autre bureau du réseau.

» Tout abonné a la faculté de demander, soit au moment de la souscription de son abonnement, soit postérieurement, que le recouvrement des

sommes dont il sera redevable envers l'administration soit effectué à domicile.

» Chaque recouvrement à domicile donne lieu, de la part de l'abonné, au paiement d'un supplément de 25 centimes par quittance ».

Art. 5. — Le texte de l'article 44 de l'arrêté du 8 mai 1901 est remplacé par le suivant :

Art. 44. — A défaut de paiement ou en cas de retard dans les versements réglementaires, la communication peut être suspendue d'office, mais l'abonnement ne prend fin qu'après résiliation. Les sommes de toute nature perçues antérieurement à la résiliation restent, jusqu'à concurrence des sommes dues, définitivement acquises par l'Etat, sans préjudice, si elles sont insuffisantes, des poursuites qui pourraient être exercées contre le titulaire, pour assurer le recouvrement des sommes dont il serait encore redevable ».

Art. 6. — Le texte de l'article 51 de l'arrêté du 8 mai 1901 est remplacé par le suivant :

« Art 51. — La correspondance téléphonique privée peut être suspendue par le Gouvernement, soit sur une ou plusieurs lignes séparément, soit sur toutes les lignes à la fois ».

Art. 7. — Le texte de l'article 52 de l'arrêté du 8 mai 1901 est remplacé par le suivant :

« Art 52. — En cas d'inobservation des conditions de l'abonnement ou si des difficultés provenant du fait de l'abonné venaient à entraver la bonne marche du service, la communication téléphonique pourrait être suspendue d'office, après une mise en demeure restée sans effet. En outre, à l'expiration d'une période de quinze jours, la résiliation de l'abonnement pourrait être prononcée.

« Si des paroles outrageantes pour les opératrices étaient prononcées à partir d'un poste d'abonné, la communication téléphonique pourrait être suspendue d'office pendant une période de deux jours, après une mise en demeure restée sans effet. Dans le cas où l'abonné persisterait à ne pas tenir compte des avertissements qui lui auraient été donnés par les suspensions de sa ligne, il pourrait lui être fait application des dispositions ci-dessus visant la résiliation de son abonnement.

« Les suspensions ne donnent lieu à aucun dégrèvement sur le taux des abonnements, ni sur le taux des redevances principales ou accessoires.

« Les résiliations prononcées dans ces conditions donnent lieu au remboursement des sommes perçues soit à titre d'abonnement, soit à titre de redevances principales ou accessoires pour la période restant à courir. »

Art. 8. — Le texte de l'article 53 de l'arrêté du 8 mai 1901 est remplacé par le suivant :

Art. 53. — Quand une interruption de service, qui n'est pas du fait de l'abonné, dure sept jours consécutifs ou plus, à partir du lendemain du jour où elle a été signalée par l'intéressé à l'administration, elle entraîne, dans le montant des abonnements et des redevances principales ou accessoires, une diminution

calculée proportionnellement à la durée totale de l'interruption. »

Art. 9. — Le présent arrêté sera déposé au bureau du cabinet des postes et des télégraphes pour être notifié à qui de droit et inséré au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 22 avril 1910.

A. MILLERAND.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 23 avril 1910.

Allocution de M. de Montebello.

L'exercice écoulé. — Résultats obtenus :

La réforme du règlement.

Réformes à l'étude. — Notre action.

L'assemblée générale annuelle de l'Association des Abonnés au téléphone a eu lieu, le samedi 23 avril, au siège social, 47, rue des Mathurins, sous la présidence de M. de Montebello, assisté de MM. Archdeacon, vice président, de Douville-Maillefeu, Giraudeau, Edmond Jean, Munier, membres du Conseil d'administration.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Après lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, et approbation du bilan financier qui se présente dans des conditions très satisfaisantes, il est procédé à l'élection de deux membres du bureau : à l'unanimité, M. Giraudeau est nommé trésorier, et M. de Douville-Maillefeu secrétaire.

Les membres sortants du Conseil, MM. Lahure, Lauzanne et Munier, sont réélus à l'unanimité.

M. de Montebello expose ensuite les principaux événements téléphoniques de l'année, et le rôle joué par l'Association des Abonnés.

Lorsque M. Simyan partit, en juillet dernier, avec le ministère Clemenceau, il laissait une succession très lourde. A la suite de la double grève des P. T. T., la désorganisation était générale ; les employés et le public se montraient également mécontents. Les conséquen-

ces du sinistre de Gutenberg se faisaient encore sentir : la reconstruction des bâtiments traînait en longueur, le provisoire s'éternisait. L'Annuaire, toujours en retard, donnait lieu aux critiques les plus justifiées.

L'arrivée de M. Millerand au ministère des postes provoqua une détente dans le personnel. Le nouveau ministre édicta quelques petites réformes postales et réalisa l'autonomie des téléphones qui, toutefois, n'est pas encore complète.

Nous avons repris nos relations avec l'Administration à l'arrivée de M. Millerand, à qui nous avons soumis nos desiderata.

Le premier résultat fut la *réforme du règlement*. Le ministre nous demanda un projet, qui fut étudié par une commission où, pour la première fois, les abonnés étaient représentés. Toutes nos revendications n'ont pas été accueillies, mais nous avons déjà obtenu, entre autres, la *suppression de la provision*, la réduction à *sept jours du délai de 15 jours* (pour dégrèvement en cas d'interruption des communications), l'*atténuation de l'article 52* (suspension d'office), des facilités nouvelles pour l'inscription à l'Annuaire, etc.

L'administration a élaboré un vaste plan de réformes, en adoptant le chiffre de 400 millions de crédits, que nous avons indiqué depuis longtemps. La Chambre de commerce de Paris est disposée à prêter son concours financier. Toutefois le projet sommeille depuis plusieurs mois. Il faut espérer qu'il sera déposé au Parlement à la rentrée des Chambres.

La réforme du recrutement du personnel, qui paraissait en bonne voie, est arrêtée par la question très discutée des téléphonistes journalières. L'adoption de la Batterie Centrale intégrale est encore ajournée. Symptômes fâcheux. Nous insisterons pour l'exécution rapide des réformes : sinon nous sommes prêts à recommencer notre campagne.

L'inondation de janvier-février a jeté une nouvelle perturbation dans le service. Il y a eu sans doute force majeure : mais les communications n'auraient pas subi une telle perturbation, si l'Administration, une fois de plus, n'avait fait preuve d'imprévoyance en n'assurant pas une étanchéité parfaite aux enveloppes des câbles et aux chambres de coupure.

A ce moment nous avons obtenu que la réponse « Ligne noyée en égout », au lieu de « Ne

répond pas », fût faite lorsqu'on demandait un abonné interrompu. Nous avons insisté pour qu'on hâtât le raccordement des lignes sinistrées. Enfin nous avons réclamé une indemnité pour les non-sinistrés de Paris, mais le ministre ne nous a pas donné satisfaction sur ce point.

Notre action s'est exercée en outre sur d'autres terrains. Nous avons continué à documenter les membres du Parlement et à les intéresser à la question téléphonique. Les rapports sur le budget des téléphones en 1910, déposés à la Chambre par M. Charles Dumont, et au Sénat par M. Couyba, sont particulièrement remarquables et auront certainement un heureux résultat.

Nos deux procès contre l'Administration au sujet de l'incendie de Gutenberg, sont inscrits au rôle et seront bientôt plaidés. Nous serons en mesure de prouver qu'il y a eu des fautes lourdes commises.

Enfin nous avons offert à nos adhérents un Manuel de renseignements téléphoniques, télégraphiques et postaux.

En terminant, M. de Montebello souhaite que les adhérents aient plus souvent recours aux bons offices de l'Association, qui est heureuse de leur donner tous les renseignements nécessaires et d'appuyer leurs plaintes auprès de l'Administration.

*
* *

Un assistant demande la parole pour appuyer les dernières phrases du président : *depuis qu'il a recours à l'Association pour transmettre ses réclamations, dit-il, celles-ci reçoivent une sanction, et son service téléphonique est beaucoup plus satisfaisant. Il conseille à tous les abonnés d'agir comme lui, et exprime au président toute sa gratitude.*

Après un échange de vues, les assistants sont unanimes à reconnaître que, grâce aux efforts de l'Association des abonnés, il y a, depuis quelque temps, un léger progrès dans le service téléphonique. Le président fait observer que l'amélioration sera encore plus sensible le jour où sera adoptée la Batterie Centrale intégrale que réclame depuis longtemps notre Association.

La séance est levée à six heures.

LES APPAREILS A BATTERIE CENTRALE

Une lettre à M. Millerand

L'administration s'opposant — on ignore pour quel motif — à ce que les abonnés fassent usage d'appareils à Batterie Centrale intégrale, nous avons adressé à M. Millerand la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Un certain nombre de nos adhérents, ayant remarqué dans nos bureaux un appareil de système américain à Batterie Centrale intégrale, nous ont exprimé le désir d'en avoir un semblable.

Nous nous sommes adressés à cet effet à la maison qui représente ce système à Paris, et qui nous a répondu que jusqu'à présent il n'était pas possible d'installer ces appareils sur le réseau de Paris, parce qu'ils ne peuvent pas encore être poinçonnés par l'administration.

Nous vous serions très obligés de nous dire s'il en est réellement ainsi, ce qui aurait lieu de nous surprendre, car nous savons que ces appareils sont en usage courant en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et même à Tunis où j'ai pu les utiliser personnellement et me rendre compte de leur parfait fonctionnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone,

MONTEBELLO.

LE TÉLÉPHONE DANS LES PETITES LOCALITÉS

Une lettre de M. Estaunié

A la suite d'une lettre adressée au Directeur général des téléphones par l'Association des abonnés, nous avons reçu la réponse suivante :

Paris, le 28 avril 1910.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 7 avril courant, vous avez bien voulu me transmettre une demande

du *Syndicat national pour l'amélioration des transports*, tendant à ce que, dans les petites localités, il soit possible d'obtenir une communication téléphonique ou d'envoyer un télégramme entre midi et 2 heures.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration s'est déjà préoccupée de donner satisfaction sur ce point, dans la mesure du possible, aux intérêts du public.

A cet effet, et lorsque la permanence du service est jugée, nécessaire dans la journée par la municipalité ou les intéressés, l'ouverture du bureau peut être obtenue de midi à 2 heures et de 7 heures à 9 heures du soir, moyennant le versement d'une contribution de 100 francs par heure et par an.

Dans les bureaux où cette organisation du service ne fonctionne pas d'une façon régulière, l'Administration ne s'oppose pas à ce que, durant les heures de fermeture, les Receveurs, à titre de pure complaisance, acceptent de transmettre des télégrammes ou de donner des communications téléphoniques avec des postes desservis par des bureaux ouverts régulièrement à ce moment.

Agréez, Monsieur, etc....

Pour le Ministre des Travaux Publics,
des Postes et des Télégraphes,
Le Directeur de l'Exploitation Téléphonique,

ESTAUNIÉ

LES NOUVEAUX TARIFS POSTAUX

La loi de finances, récemment promulguée, apporte dans les tarifs postaux des modifications importantes. Aussi croyons-nous être utiles à nos adhérents en les portant à leur connaissance.

ART. 44

Dans le service intérieur et dans les relations franco-coloniales et inter-coloniales, la taxe des lettres et des papiers de commerce et d'affaires est fixée comme suit :

Jusqu'à 20 grammes : 10 centimes ;

De 20 grammes à 50 grammes : 15 centimes ;
et de 50 grammes à 100 grammes : 20 centimes,
ainsi de suite en ajoutant 0.05 par 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

Par exception, jusqu'au poids de 20 grammes la taxe des papiers de commerce ou d'affaires, expédiés sous bandes ou enveloppes ouvertes, est fixée à 5 centimes.

Le poids maximum des lettres est limité à 1 kilogramme.

Des arrêtés ministériels détermineront le mode de conditionnement ainsi que les dimensions maxima des lettres (1).

Le nouveau tarif des lettres et papiers d'affaires pourra être étendu, par décret contresigné par le ministre des finances, aux établissements de poste français à l'étranger.

ART. 45

Il est interdit, sous les peines édictées par l'article 5 de l'arrêté du 27 prairial an II, et les articles 21 et 22 de la loi du 22 juin 1854, d'insérer dans un envoi confié à la poste :

Des matières ou objets dangereux ou salissants ;

Des marchandises soumises à des droits de douane, de régie ou d'octroi, ainsi que des marchandises prohibées.

Les receveurs des postes sont autorisés à requérir à l'arrivée, en présence d'un agent des postes et d'employés des contributions indirectes ou des douanes, l'ouverture par le destinataire des lettres et plis fermés de toutes provenances, présumés contenir des produits, soit soumis à des formalités intérieures de circulation, soit passibles de droits de douane ou frappés de prohibition. Ils devront procéder à cette réquisition toutes les fois que la demande leur en sera faite par le service des douanes ou des contributions indirectes.

ART. 46

Dans les relations internationales, la taxe des lettres est fixée comme suit :

Jusqu'à 20 grammes : 25 centimes ;

Au-dessus de 20 grammes : 15 centimes par 20 grammes ou fraction de 20 grammes excédant.

ART. 47

Ne sont considérés comme *périodiques* au point de vue de la taxe postale que les publications remplissant les conditions de la loi sur la presse, paraissant au moins une fois par trimestre et dont la fin ne peut être prévue d'avance.

Lorsqu'un journal ou écrit périodique contient plusieurs imprimés ordinaires, la taxe à percevoir, en plus du prix du port du journal ou de l'écrit périodique, est celle correspondant au tarif des imprimés ordinaires et au poids total des encartages.

En aucun cas la taxe des envois composés soit uniquement de journaux, soit de journaux et d'imprimés, ne peut dépasser la taxe applicable à un envoi d'imprimés de même poids.

(1) Les dimensions ont été fixées par l'arrêté suivant :

Article unique. — Les dimensions des lettres ne peuvent dépasser 45 centimètres sur chacun des côtés ; toutefois les envois expédiés sous forme de rouleaux peuvent atteindre une longueur de 75 centimètres, pourvu que leur diamètre n'excède pas 10 centimètres.

Sont abrogés les articles 2 et 5 de la loi du 26 avril 1908.

ART. 48

Un décret fixera la date d'exécution des dispositions prévues aux quatre articles précédents. [Elle a été fixée au 1^{er} mai 1910].

ART. 49

Les bons de poste peuvent comporter des centimes sans fraction de demi décime.

Le droit à percevoir est de 5 centimes jusqu'à 10 francs et 10 centimes de 10 fr. 05 à 20 francs.

Un arrêté ministériel déterminera la date d'application de ces dispositions. A partir de la même date, le délai prévu par l'article 5 de la loi du 29 juin 1882 pour le paiement des bons et pour l'application de la taxe de renouvellement, sera réduit de trois mois à deux mois.

ART. 50

Les envois faits par la poste dans les conditions du tarif réduit, ainsi que les boîtes de valeur déclarée contenant des bijoux ou objets précieux, dans lesquels sont insérées des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance ou pouvant en tenir lieu, ou qui portent sur eux-mêmes ou sur les objets qu'ils contiennent des mentions non autorisées, sont considérés et taxés comme lettres et passibles, en outre, d'une surtaxe fixe de deux francs.

Le montant des sommes ainsi dues est perçu sur le destinataire ou, à défaut, recouvré sur les expéditeurs dans les conditions prévues par l'article 2 de la loi du 20 mai 1854.

Sont abrogées toutes dispositions contraires...

ART. 51

L'Administration des Postes est autorisée à livrer, au prix nominal des figurines qu'ils contiennent, les carnets de timbres mis en vente en vertu des dispositions de l'article 17 de la loi de finance du 17 avril 1906.

Un arrêté fixera la date de mise en application de cette mesure.

Sont abrogées toutes dispositions contraires à la libre revente des timbres-poste nationaux.

La vente de timbres-poste contrefaits est punie d'une amende de 16 à 300 francs ; en cas de récidive, l'amende sera de 300 à 3.000 francs.

ART. 52

Est applicable au paiement à domicile des mandats-télégraphiques la taxe de factage (0 fr. 10), prévue par la loi du 27 décembre 1895, pour le paiement des mandats-cartes au domicile des bénéficiaires.

Cette taxe sera perçue sur l'expéditeur lorsque la demande de paiement à domicile sera formulée au départ, et sur le destinataire lorsqu'elle sera formulée à l'arrivée.

Un arrêté fixera la date d'application de cette mesure.

ART. 53

Toute somme déposée à la poste, à titre de provision pour frais de protêt, est transmise au bureau destinataire sous forme de mandat-poste. Toute somme restée libre sur cette provision est renvoyée au déposant en la même forme.

Le droit de commission afférent au mandat est à la charge du déposant.

*
*
***Nouveau tarif franco-colonial.**

(Décret du 14 mars 1910)

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1^{er} avril 1910, les taxes et autres conditions du régime intérieur français concernant les échantillons, les papiers d'affaires et imprimés périodiques sont applicables aux objets de même nature ordinaires ou recommandés qui sont échangés entre la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les bureaux français au Maroc et à Tripoli de Barbarie, d'une part, et les colonies ou établissements français, d'autre part.

ART. 2 — 1^o Le droit fixe de recommandation réduit de 25 centimes à 10 centimes pour les échantillons, les papiers d'affaires et les imprimés périodiques, d'après l'article précédent, est également applicable aux imprimés non périodiques ;

2^o Les lettres et boîtes de V. D. (Valeur déclarée), restent soumises aux droits et taxes indiqués au tableau annexé au décret du 28 août 1907 et aux conditions de cet arrangement et de son règlement d'exécution.

ART. 3. — Dans les relations franco-coloniales, la responsabilité de l'administration des postes et téléphones, en matières d'objets recommandés on avec V. D., sera la même que dans le service intérieur.

ART. 4. — Toutes dispositions contraires sont abrogées.

TRIBUNE LIBRE**A propos de l'unification des appareils.**

A la suite de la discussion engagée dans notre *Bulletin*, nous recevons d'un adhérent la lettre humoristique suivante.

L'administration des (B. F.)

Le nouveau mode d'exploitation proposé (1) transformerait l'Administration des P. T. T. en Administration des B. F., c'est-à-dire des *Bouts de Fils*.

(1) Dans l'article paru sous le titre « Tribune libre », dans notre numéro de mars dernier.

En effet cette méthode limiterait l'action de l'Administration aux bouts de fils des lignes téléphoniques.

Un nouvel abonné paierait annuellement 400 francs uniquement pour avoir le droit de faire relier à ses frais aux bouts de fils de sa ligne un poste quelconque à choisir parmi les nombreux spécimens dont les divers constructeurs se disputeraient l'honneur de l'installation et de l'entretien, toujours à ses frais bien entendu et sous son entière responsabilité.

L'abonné pourrait remplacer son poste téléphonique par un phonographe, une boîte à musique ou un appareil photographique, que rien de tout cela ne pourrait émouvoir l'impasabilité de l'irresponsable Administration des B. F.

Ce serait l'ère de la plus suave quiétude pour tous les fonctionnaires des B. F. Leur quiétude serait même telle que l'Administration pourrait remplacer leur appareil de mesure par des flûtes sur lesquelles ils joueraient un petit air chaque fois qu'une plainte leur serait envoyée par un abonné grincheux.

Si ce dernier devenait par trop embêtant et forçait l'Administration à envoyer un contrôleur des Bouts de Fils, ce contrôleur aurait pour consigne d'infliger à l'abonné grincheux une amende ou un blâme ou voire même de la prison s'il constatait que les bouts de fils étaient intacts et que le dérangement dont l'abonné se plaint se trouve dans son installation intérieure.

En effet la dignité de l'Administration des B. F. ne lui permettrait pas de connaître cette installation intérieure dont elle laisserait l'entretien à des fournisseurs au choix de l'abonné et sous son entière responsabilité.

Il serait écrit en tête de l'Annuaire des téléphones :

« Nul abonné n'est censé ignorer la téléphonie. »

Cela équivaudrait à dire que chaque abonné devrait être son propre ingénieur téléphoniste et avoir assez de jugeotte pour choisir un fournisseur apte à lui assurer une bonne installation et un excellent entretien.

Pauvres abonnés, vous qui actuellement ne vous y reconnaissez déjà pas dans le grand nombre des postes qu'on vous offre à votre choix, vous devriez avec la nouvelle mode des B. F. vous charger des soins techniques à donner à cette

installation puisqu'il serait entendu qu'au delà des bouts de fils l'Administration n'existe plus.

Vous auriez beau dire que si vous payez 400 francs par an, ce n'est pas uniquement pour avoir le plaisir d'installer et d'entretenir à vos frais des postes téléphoniques, mais que vous exigez en plus le droit de communiquer avec les autres abonnés du réseau.

A cela l'Administration vous répondrait, qu'elle n'a pas à connaître ce qui dépasse ses bouts de fils et que vous n'avez qu'à vous entendre avec votre fournisseur du coin de la rue. Ce dernier, s'il n'a pas déménagé à la cloche de bois, deviendra le maître de la situation, et si par hasard il n'était pas honnête il exploiterait tant qu'il pourrait le pauvre abonné tombé sous ses griffes.

Je ne vois pas bien le fonctionnement d'un tel réseau.

Logiquement l'Administration des B. F. devrait agir de même pour le télégraphe et forcer toutes les municipalités à fournir et à entretenir des appareils télégraphiques. Chaque chef de bureau télégraphique mettrait l'appareil qu'il voudrait, l'un un Hugues, l'autre un Morse, un troisième un Baudot, etc., etc.

Cela ne serait ni plus ni moins absurde que pour le réseau téléphonique des B. F.

En réalité, avant d'adopter la nouvelle mode des B. F., l'Administration des P. T. T. ferait bien de réfléchir.

Un monopoliste progressiste.

LE RAPPORT DE M. COUYBA

QUELQUES EXTRAITS

L'incendie du Gutenberg. — Les postes d'abonnés. — Le recrutement du personnel.

Voici quelques extraits du remarquable rapport de M. le sénateur Couyba sur le budget des téléphones.

*
* *

L'incendie de Gutenberg (conclusion).

En somme, le sinistre est dû... au feu, lequel a pu provenir d'un... échauffement provoqué par une dérivation... hypothétique du

courant du secteur. C'est tout ce que l'on peut dire sur la cause de l'incendie.

Quant aux raisons de son développement si rapide, il n'y est pas fait allusion, bien que l'existence de graves négligences d'ordre technique et d'un défaut regrettable dans l'organisation du service de surveillance, le dimanche, de 6 à 9 heures du soir, résulte très nettement de l'exposé général.

Les agents des téléphones, les constructeurs, ainsi que les personnes versées dans les questions d'électricité, ont été très étonnés de voir si légèrement mettre hors de cause les courants d'appel de la nouvelle « batterie centrale ». On déclare que le voltage de ces courants était de 75 v. ; il dépassait 95 v., en raison de la nécessité d'actionner les sonneries rebelles des abonnés transformés. On affirme que les fils paraffinés du multiple pouvaient supporter 60 ampères : c'est très douteux, étant donné l'état d'entretien dans lequel ils se trouvaient. La Commission reconnaît que des incidents antérieurs avaient prouvé la possibilité de formation d'arcs électriques entre les deux fils dénudés d'un même circuit ; mais elle constate très sérieusement que, le jour du sinistre, « il n'avait pas été observé de phénomène de cet ordre ». L'observation pour être tardive, n'a pas manqué d'ampleur... *Tous ceux qui connaissent l'installation de l'ancien Gutenberg, l'état de décomposition des « paraffinés » du sous-sol, la quantité de poussières accumulées dans tous les organes, tous ceux qui sont au courant, grâce à l'expérience de la pratique journalière, des causes et des conséquences des mises accidentelles à la terre, des courts-circuits, et qui ont étudié les dangers des ruptures d'isolement et du phénomène de la « résonance », PERSISTENT A PENSER, JUSQU'À PREUVE DU CONTRAIRE, QUE LA CATASTROPHE DU 20 SEPTEMBRE 1908 EST DUE, POUR UNE LARGE PART, À DES NÉGLIGENCES ET À DES IMPRÉVOYANCES QUI N'ONT ÉTÉ SUIVIES D'AUCUNE SANCTION.*

*
* *

Les postes d'abonnés.

M. Ch. Dumont, dans l'étude très documentée qu'il présente sur le service téléphonique, rappelle que la France est le seul pays où les appareils des abonnés ne soient pas fournis par l'État sous le régime forfaitaire. On ne s'expli-

que pas l'obstination que mettent les services technique à refuser à Paris et aux grandes villes les dispositions applicables aux abonnements à conversations taxées dans toutes les autres localités.

Les particuliers payent trop cher et l'Administration, de son côté, avec des types si nombreux et si différents, éprouve de grandes difficultés pour assurer, de façon convenable, un service d'entretien très coûteux.

★★

Le personnel téléphonique : les « journalières »

(Au sujet de la question si controversée des téléphonistes journalières, voici l'opinion de M. Couyba, que nous donnons à titre documentaire) :

On admettrait malaisément : 1^o que le service téléphonique soit confié à de simples ouvrières, recrutées sans garanties d'éducation et d'intelligence ; 2^o que les « journalières » reçoivent seulement un salaire de 4 à 7 francs par journée de travail effectif, alors qu'à Paris les « dames employées » débutent à 150 francs par mois, pour arriver à un maximum qui sera bientôt de 250 francs ; 3^o qu'elles soient remerciées précisément au moment où elles ont des enfants à élever ou, en cas de célibat, à un âge où il leur serait presque impossible de trouver un nouvel emploi.

Avec 3.277 francs de dot et... l'espérance de toucher 519 francs de rente à 50 ans, pense-t-on qu'une jeune femme, ne disposant d'aucun métier, aura la possibilité de « s'établir et de fonder une famille » ?

Sans parler des difficultés que rencontrerait l'Administration dans la coexistence, au sein du même service, d'un double personnel, inégalement recruté et traité, ni des probabilités d'assimilation ultérieure, il est certain qu'il y aurait là un réel danger social : l'Etat ne peut accepter la responsabilité de prendre temporairement des jeunes filles à son service et de risquer d'en faire des déclassées...

Nous insistons, d'autre part, au cours de l'examen du chapitre 30, sur le grave inconvénient qui résulterait, pour les jeunes aides des bureaux simples, de l'adoption d'un tel projet qui viendrait leur enlever plus d'un tiers des emplois auxquels elles ont pu jusqu'ici prétendre. La situation de ces auxiliaires est déjà si précaire qu'on se demande comment pourrait

s'en effectuer le recrutement si les débouchés étaient encore réduits dans une telle proportion.

Enfin, nous croyons devoir appeler l'attention de l'honorable M. Millerand sur le fait que l'arrêt actuel du recrutement des téléphonistes et la rétroactivité donnée à un règlement non encore approuvé sont de nature à léser les intérêts des postulantes admises aux derniers examens et qui attendent en vain une nomination à des emplois en vue desquels elles ont concouru.

Si c'est pour rajeunir les cadres des téléphonistes, que l'Administration préconise une solution susceptible de créer autant de difficultés, il semble qu'il n'y ait pas actuellement péril en la demeure. D'après les renseignements que nous avons recueillis, il n'y a pas au bureau de Gutenberg, d'opératrice ayant dépassé l'âge de 35 ans ; à celui de Wagram, sur un effectif de 309 unités, 28 seulement ont plus de 37 ans. L'Administration possède, en effet, assez d'emplois de surveillantes, surveillantes principales, dames des services administratifs, receveuses..., pour pouvoir assurer une évacuation normale et méthodique des téléphonistes insuffisamment actives.

Du reste, au télégraphe où l'apprentissage est beaucoup plus long et difficile, l'activité tout aussi nécessaire, il faudrait organiser un corps analogue de « journalières ». Où s'arrêterait-on dans cette voie ?...

Echos de Partout

Le téléphone entre la France et l'Espagne

On vient de promulguer la convention conclue à Paris, le 31 décembre 1909, entre la France et l'Espagne pour l'établissement du service téléphonique entre les deux pays. D'après cette convention, le tarif des communications de trois minutes sera ainsi fixé :

En France :

0 fr. 75 pour la première zone (Basses-Pyrénées et Pyrénées-Orientales) ;

2 francs pour la deuxième zone (Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes,

Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Indre, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne;

4 francs pour la troisième zone, comprenant tous les autres départements, y compris Paris.

En Espagne :

0 fr. 75 pour la première zone (Guipuzcoa et Gérone) ;

2 francs pour la deuxième zone (Barcelone, Madrid, Ségovie, Tarragone, Tolède, Saragosse, Valence, etc.) ;

4 francs pour la troisième zone, comprenant les provinces du sud.

*
* *

Le téléphone dans les gares

Voici une idée intéressante émise par un adhérent du *Touring Club* :

« L'abonnement des gares au téléphone rendrait de grands services puisqu'il permettrait aux voyageurs manquant un train, une correspondance avec embranchement, ou arrivant inopinément à une gare par suite de maladie ou d'accident, de prévenir sans retard les personnes qui ont intérêt à le savoir ».

L'idée est bonne et nous attirons sur elle l'attention des Compagnies.

*
* *

La statistique des téléphones français

Les réseaux urbains étaient, en 1908, au nombre de 6.898. La longueur des lignes aériennes avait 28.765 kilomètres et celle des lignes souterraines 7.381 kilomètres, soit une longueur totale de 36.146 kilomètres. Les fils aériens et souterrains, en service et de réserve, avaient un développement total de 720.258 kilomètres. On comptait, en 1908, 12.885 circuits internationaux correspondant à une longueur de fils de 443.713 kilomètres. Les postes d'abonnés qui, en 1890, s'élevaient à 15.602, ont atteint, en 1909, 108.626.

On a relevé, en 1900, 211.355.967 conversations urbaines d'abonnés à abonnés, entre

abonnés et cabine publique et réciproquement, 154.394 conversations urbaines entre abonnés et station centrale pour être remis par facteur à un non abonné et entre cabine publique (non abonné) et station centrale pour être remis par facteur à un autre non abonné ; soit au total 211 millions 510.361 conversations téléphoniques. D'autre part, il a été relevé 21.947.412 conversations interurbaines.

Quant au nombre des abonnés, il a été, en 1909, de 54.345 pour Paris et de 110.533 pour la province.

Tout cela est bien peu de chose à côté des formidables statistiques américaines.

*
* *

Les acteurs et le téléphone

Alors que tous les artistes en vue du boulevard se servent du téléphone, bien peu de sociétaires de la Comédie-Française usent de cet instrument moderne, arme à deux tranchants, si commode et parfois si exaspérante !

Sur trente et un sociétaires, dix seulement font entendre leur voix dans la friture. Nommons-les : MM. Silvain, à Asnières (et Mme), Le Bargy, Berr, Duflos, Fenoux ; Mmes Pier-son, Leconte, Kolb et Sorel, soit neuf abonnements en tout.

Les doyens, M. Mounet Sully et Mme Bartet, préfèrent assurément sacrifier au style épistolaire.

*
* *

Pour les Aveugles

Les aveugles, fabricants de cornets à tabac, 7, rue Duroc, près le boulevard des Invalides, se permettent de solliciter instamment des abonnés au téléphone le don de leurs vieux annuaires qui peuvent faire d'excellents cornets à tabac.

On accepte également avec reconnaissance tous les vieux papiers et livres, catalogues, journaux, bottins, etc.

On les fait prendre à domicile sur demande.



NOUVELLES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES

De Paris

par M. H.-E.-A. André

(Suite (1))

« *Elasticité du système.* — Partout le téléphone a rapidement dépassé les espérances les plus optimistes qu'il avait fait concevoir. Dans chaque cas, pour ainsi dire, les dispositions qu'on avait prises se trouvèrent être absolument insuffisantes, et, au bout de plusieurs années, on se vit forcé, au prix de grandes dépenses, de remanier entièrement le système. Il faut donc que le système adopté puisse s'étendre facilement et indéfiniment, comme ce fut le cas à New-York où le système à batterie centrale, tout naturellement et sans changement, permit de porter le nombre des postes de 40.000 en 1898 à 326.907 au 1^{er} janvier 1909.

« *Nature générale du téléphone.* — Il faut que l'appareil, tout en étant sensible à un courant électrique excessivement faible, soit cependant assez robuste pour que le premier venu puisse le manier sans craindre d'en déranger les organes délicats. D'un autre côté, il faut qu'il soit construit de manière à répondre à chaque impulsion de courant. Un téléphone, pour être un instrument d'un usage courant, ne doit jamais manquer à sa tâche, ne serait-ce qu'un instant. Il faut qu'on puisse compter sur lui d'une manière absolue. Il faut qu'il puisse, sans difficulté, faire face à l'imprévu et il faut qu'il fonctionne toujours.

« *Quelques statistiques générales.* — Il peut être intéressant de connaître les proportions énormes prises par le téléphone aux Etats-Unis, où il a pu se développer librement et où tout a été fait pour augmenter ce développement. C'est en grande partie au téléphone

(1) Voir les bulletins précédents. Cette conférence, faite à la société internationale des électriciens, est reproduite avec l'autorisation de la société, qui l'a publiée dans son bulletin de juin 1909.

qu'on attribue la grande prospérité récente de ce pays.

ÉTATS-UNIS. — 1^{er} janvier 1909.

Postes par 100 habitants	7,6
Nombre total de postes	6.618.000
Nombre de bureaux centraux	15.527
Kilomètres de fils téléphoniques	22.326.000
Population	89.000.000
Capital investi	4.950.000.000 fr.
1907 : 4.029.000.000 fr.	
1908 : 4.262.000.000 fr.	
Nombre estimé d'employés	150.000
Nombre annuel de messages par 1.000 habitants (1907)	80.045
Postaux	1.169
Télégraphiques	103.387
Téléphoniques	11.373.000.000
Nombre de communications en 1908	959.000.000 fr.
Revenu brut	732.000.000 —
Frais d'exploitation	355 000.000 —
Montant total des salaires payés	—

« L'avancement considérable des Etats-Unis résulte du classement des divers pays d'après le nombre de postes par 100 habitants, comme le montre le tableau ci-après :

	Postes par 100 habitants au 1 ^{er} janvier 1909.
Etats-Unis	7,6
Canada	3,4
Suède	3,1
Danemark	3,1
Norvège	2,3
Suisse	1,9
Allemagne	1,4
Angleterre	1,3
Pays-Bas	0,8
Belgique	0,5
France	0,5
Autriche	0,3
Hongrie	0,2
Italie	0,15
Espagne	0,1

« Il y a au monde approximativement 9.500.000 postes téléphoniques et 34.340.577 kilomètres de fils répartis comme suit :

1^{er} janvier 1909.

	Postes.	Kilomètres de fils.
Amérique du Nord	6.833.386	23.029.538
Europe	2.431.815	10.574.806
Asie	70.738	300.630
Australie	67.010	161.126
Amérique du Sud	61.962	141.027

« Le tableau ci-après classe les divers pays suivant le nombre de postes et le nombre de kilomètres de fils employés :

1^{er} janvier 1909.

	Postes.	Kilomètres de fils.
Etats-Unis	6.617.922	22.326.543
Allemagne	845.000	3.943.589
Angleterre	581.000	2.618.009
Canada	200.000	643.720
France	197.200	1.142.474
Suède	167.200	322.889
Russie et Finlande	125.265	362.860
Danemark	82.000	290.317
Autriche	80.300	439.371

	Postes. Kilomètres de fils.	
Suisse	69.800	314.521
Norvège.	54.200	174.448
Italie.	51.500	157.470
Pays-Bas	49.900	176.668
Japon et Formose	47.624	225.453
Hongrie.	45.600	278.859
Belgique	38.800	187.322
Argentine	30.600	48.238
Espagne.	21.800	58.272
Mexique.	12.966	47.860

« Le capital total investi dans le monde, pour les téléphones, peut être évalué à 3.978.400.000 francs, ce qui met chacun des 9.500.000 postes à 734 francs.

« Pendant l'année 1908, on estime le nombre des conversations téléphoniques :

Aux Etats-Unis	11.373.000.000
Ailleurs, à	5.104.000.000
	16.477.000.000

« La moyenne du nombre des communications pour chacun des 9.500.000 postes est donc de 1.734 par an, soit d'environ 5 par jour.

« Le nombre des personnes employées au service des téléphones peut être estimé :

Aux Etats-Unis, à	150.000
Ailleurs, à	100.000
	250.000

« *De l'utilité des statistiques.* — Sans statistiques exactes il n'est pas possible d'étudier un projet téléphonique répondant aux besoins réels de la localité ou du pays envisagé. Ces statistiques sont aussi indispensables à l'ingénieur téléphoniste qu'une bonne fondation est indispensable à l'architecte pour ériger sa bâtisse. Sans statistiques on risque de faire des erreurs qui compromettent tout le succès de l'entreprise. On ne saurait trop insister sur l'utilité des statistiques et l'on ne saurait prendre assez de soin pour en assurer la plus grande exactitude.

« *Etalons de transmission de la voix.* — Lorsqu'on projette un réseau téléphonique, la première étude à faire est celle du territoire dans son ensemble, afin de décider quel sera le degré de transmission de la voix entre diverses villes éloignées et dans le service international. De nos jours, on mesure la force de transmission de la voix en longueurs de câble étalon, ce qui est, pour tous les cas, une mesure absolue et définitive. Après avoir décidé quel sera l'étalon de transmission, il faudra décider quelle devra être la force de

transmission dans le service local de chaque ville, et enfin, quelle devra être la force de transmission dans la ville elle-même, entre les abonnés les plus éloignés les uns des autres. Cette question de l'étalon de transmission a une portée immédiate sur le diamètre des fils, le nombre de bobines Pupin, etc., et il faut qu'elle soit fixée dès le début afin d'éviter un gaspillage de cuivre.

« *Bureaux centraux téléphoniques.* — La force de transmission de la voix arrêtée, il faut, pour être sûr de l'obtenir, non seulement adopter le bon système, mais encore se servir uniformément du même appareil partout. C'est là le secret de l'excellente transmission téléphonique en Amérique où, journellement, l'abonné se sert de son téléphone pour causer à des distances de 1.000 à 2.000 kilomètres. Ensuite, il faudra décider quel système conviendra le mieux pour les très grandes villes et lequel pour les villes moyennes. Tous les ingénieurs sont d'accord pour reconnaître la supériorité du système à batterie centrale quant à l'économie, sa facilité d'extension, son service rapide, son haut degré de transmission et son maniement facile pour tous. Dans certaines très petites villes, il est encore préférable de se servir du système à magnéto.

« *Tarifs.* — Il n'est peut-être pas de question plus embarrassante que celle des tarifs. Il faut les fixer de façon, non seulement à tirer un bénéfice raisonnable du capital engagé, mais encore de façon à rendre le téléphone accessible à toutes les classes de la société, aux plus riches comme aux plus pauvres, aux grandes maisons de commerce comme aux simples familles bourgeoises, afin qu'il s'introduise partout. Dans ce but, il faut, au début, établir des tarifs pour les différentes classes de services, telles que lignes exclusives, lignes partagées, bureaux privés annexes, systèmes d'intercommunication, postes intermédiaires et postes extrêmes, boîtes perceptrices automatiques, etc. Toutefois, le service à conversation taxée étant de plus en plus en faveur, il est nécessaire d'en fixer le tarif avec prudence, afin d'assurer au téléphone un développement naturel et aisé. On a développé, en Amérique, la meilleure manière d'établir les tarifs, surtout en ce qui concerne les différentes classes de services, et ces tarifs, après de nombreuses

années d'expérience, ont été appliqués avec succès. Il est de toute nécessité de bien fixer les tarifs dès le début, car il est difficile de faire des changements après coup et de rectifier des erreurs.

« *Protection contre l'incendie.* — On a étudié avec un soin tout spécial la question de protection contre l'incendie, et les compagnies d'assurance américaines regardent les Hôtels des téléphones comme aussi sûrs que n'importe quel autre bâtiment. Mais cela n'est rendu possible qu'en installant des protecteurs convenables, non seulement au bureau central, mais aussi chez l'abonné. L'incendie de Gutenberg, à Paris, ceux de Naples et de Turin, n'auraient peut-être pas éclaté, si l'on avait appliqué, dans ces bureaux, les nombreuses améliorations apportées aux protecteurs dans le cours de ces dernières années.

« *Etudes du projet fondamental.* — Dans chaque cas il est nécessaire, afin de tirer profit de l'élasticité dont il a été parlé et de permettre au téléphone de se développer naturellement à un minimum de frais, d'étudier avec soin la ville, afin de déterminer le nombre de bureaux téléphoniques et leur situation. Partout où cette étude préliminaire a été omise, il se trouve que de grandes sommes d'argent sont littéralement perdues par la pose de câbles d'une longueur démesurée, de conduits inutiles, l'érection du local au mauvais endroit, ou la construction d'un nombre insuffisant de bureaux. En Amérique, on a fait de la question des bâtiments téléphoniques un champ d'études spécial.

« *Bâtiments.* — La meilleure situation pour l'Hôtel des téléphones une fois fixée, il faut déterminer en second lieu le genre de bâtiment. Bien souvent on n'a besoin que de louer un local, là surtout où le bureau central est de peu d'importance. Mais dans les endroits où le service est important, il est de toute nécessité de construire un bâtiment approprié à sa destination future. Jadis on y installait les appareils téléphoniques le mieux qu'on pouvait. De nos jours, on fait le contraire ; on fixe d'abord l'arrangement exact des appareils ainsi que les dimensions et formes exactes des salles nécessaires, ensuite on construit un bâtiment approprié exactement aux meubles qu'il doit

contenir. Le bâtiment est construit de façon à se prêter facilement à une extension future, si le besoin s'en fait sentir. Il est absolument à l'abri de l'incendie et il contient beaucoup d'organes qui, après une étude approfondie, ont été déclarés être d'absolue nécessité si l'on veut obtenir un rendement maximum avec un minimum de dépenses.

(A Suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1^{re} Billets d'aller et retour individuels. Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 0/0 suivant les classes et le parcours.

2^o Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station balnéaire du réseau située à 60 kilomètres au moins du point de départ.

a) Saison de printemps : du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin. — Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

b) Saison d'été : du 25 juin au 1^{er} octobre. — Validité : jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les trois premières personnes, de 50 0/0 pour la quatrième et 75 0/0 pour la cinquième et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à demi-tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de trois personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

Relations entre Paris et l'Amérique du sud.

Billets directs simples et d'aller et retour, 1^{re} classe, entre Paris Quai-d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres (via Bordeaux ou Lisbonne) ou réciproquement.

Faculté d'embarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, 1 an. Faculté de prolongation pour les billets d'aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

Délivrance des billets : Bureau des Passages de la C^{ie} des Messageries Maritimes, 14, boulevard de la Madeleine, Paris

Services rapides quotidiens.

Entre Paris et Madrid : Train de luxe Sud-Express exclusivement composé de wagons-salons, wagons-lits et restaurant (trajet en 26 heures).

Train rapide, composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} et de 2^e classe et de wagons-lits (trajet en 28 heures).

Entre Madrid et Séville : Train rapide de nuit composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} classe et d'un wagon-lits.

En outre, un train rapide de jour est mis en marche jusqu'au 30 avril (trajet en 12 heures environ).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE**Bains de Mer de la Méditerranée**

Billets d'aller et retour, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P. L. M. du 15 mai au 1^{er} octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Le Grau-du-Roi, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules, Sanary, Palavas, St-Cyr-la-Cadière, St-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Validité : 33 jours, avec faculté de prolongation... Minimum du parcours simple : 150 kilomètres.

1^{er} Billets d'aller et retour individuels :

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2^e Billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins deux personnes :

Prix : La première personne paie le tarif général, la

deuxième bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la troisième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie « Nevers-Clermont-Ferrand ».

De Paris à Royat : 1^{re} classe, 47 fr. 70; 2^e classe, 32 fr. 20; 3^e classe, 21 fr.

De Paris à Vichy : 1^{re} classe, 40 fr. 90; 2^e classe, 27 fr. 60; 3^e classe, 18 fr.

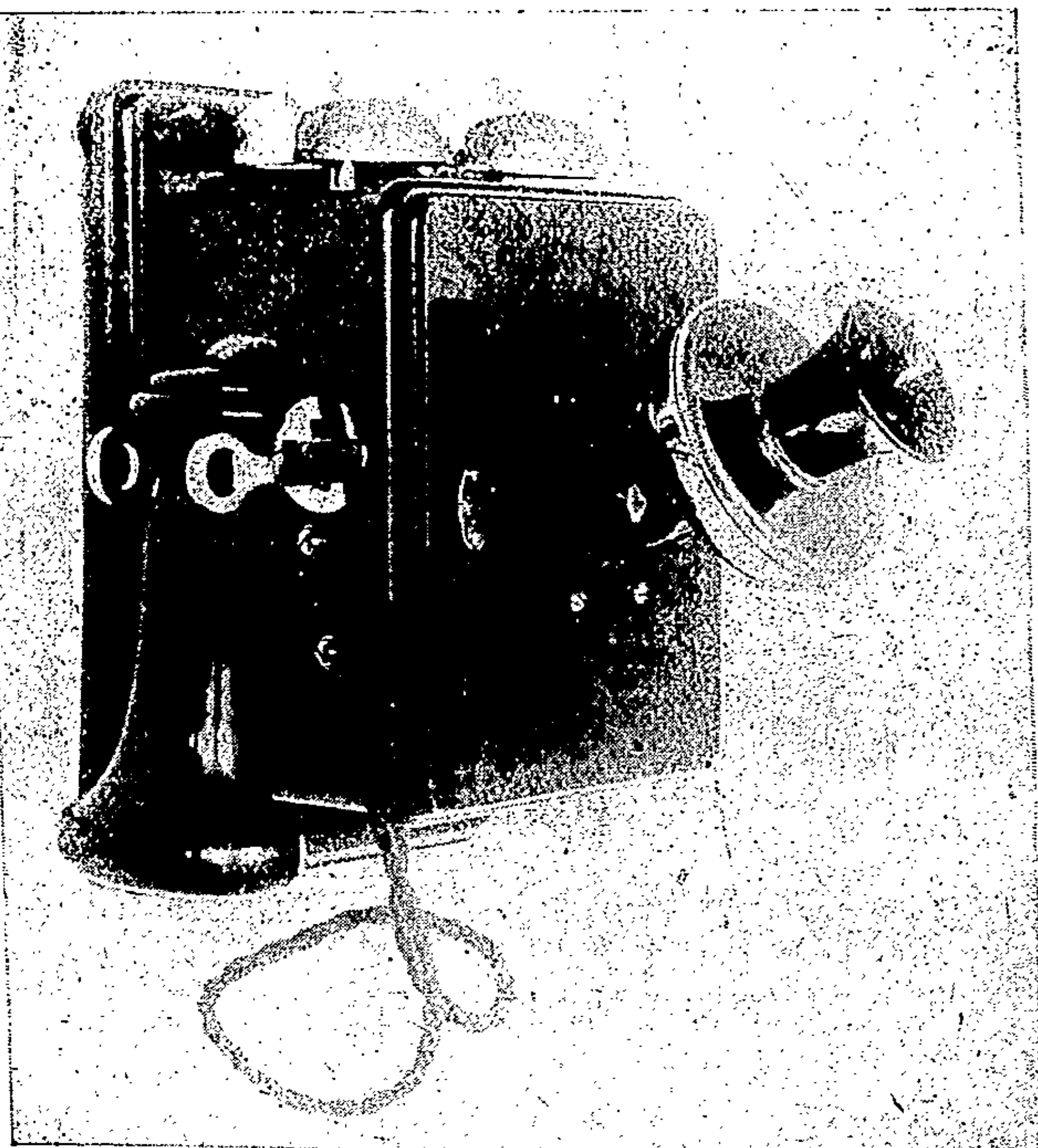
J. & L. DELAGARDE Fils

23, Rue de Poitou, PARIS

FABRICANTS DE CLASSEURS

Spécialité de classeurs à tringles pour journaux de modes, publications mensuelles formant un volume riche et élégant pouvant se mettre dans une bibliothèque. — Classeurs pour réclame dans les cafés, etc.. etc.

Modèle déposé.



PAS de PILES

PAS de DÉRANGEMENTS

Si vous employez

les postes Téléphoniques à

BATTERIE

CENTRALE

INTÉGRALE

DE LA

SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL TELEPHONIQUE

G. ABOILARD et C^{ie},

46, Avenue de Breteuil, PARIS

Incomparables pour la Téléphonie à longue distance.

6 Millions de ces postes sont en usage aux Etats-Unis.

RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
de tous appareils
d'éclairage**INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**Téléph
248-90**G. JOUVE**354, rue Saint-Honoré
PARISDevis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.

Remise de 10 0/0 aux membres de l'Association.

RÉPARATIONS

DE PIANOS

PAR EX-FABRICANT

PRIX DE FABRIQUE

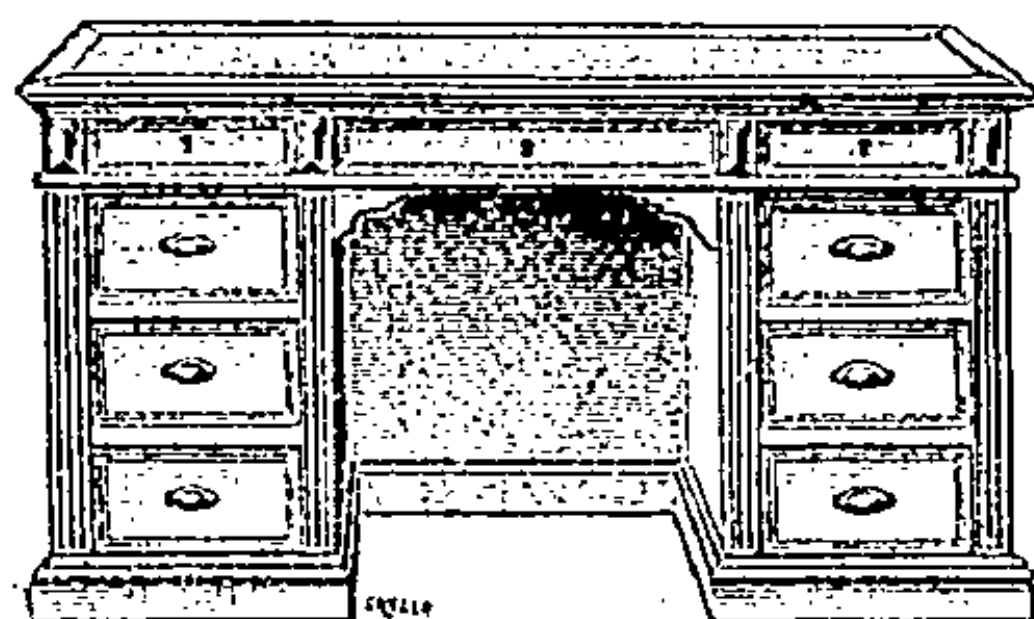
LÉON, 20, rue Fontaine-au-Roi, PARIS 11.

PARNOTTE

73, Rue Beaubourg

PARIS

Téléphone 210-88

MEUBLES DE BUREAUX**BUREAUX MINISTRE**

Chêne 162 fr.

NOYER & ACAJOU

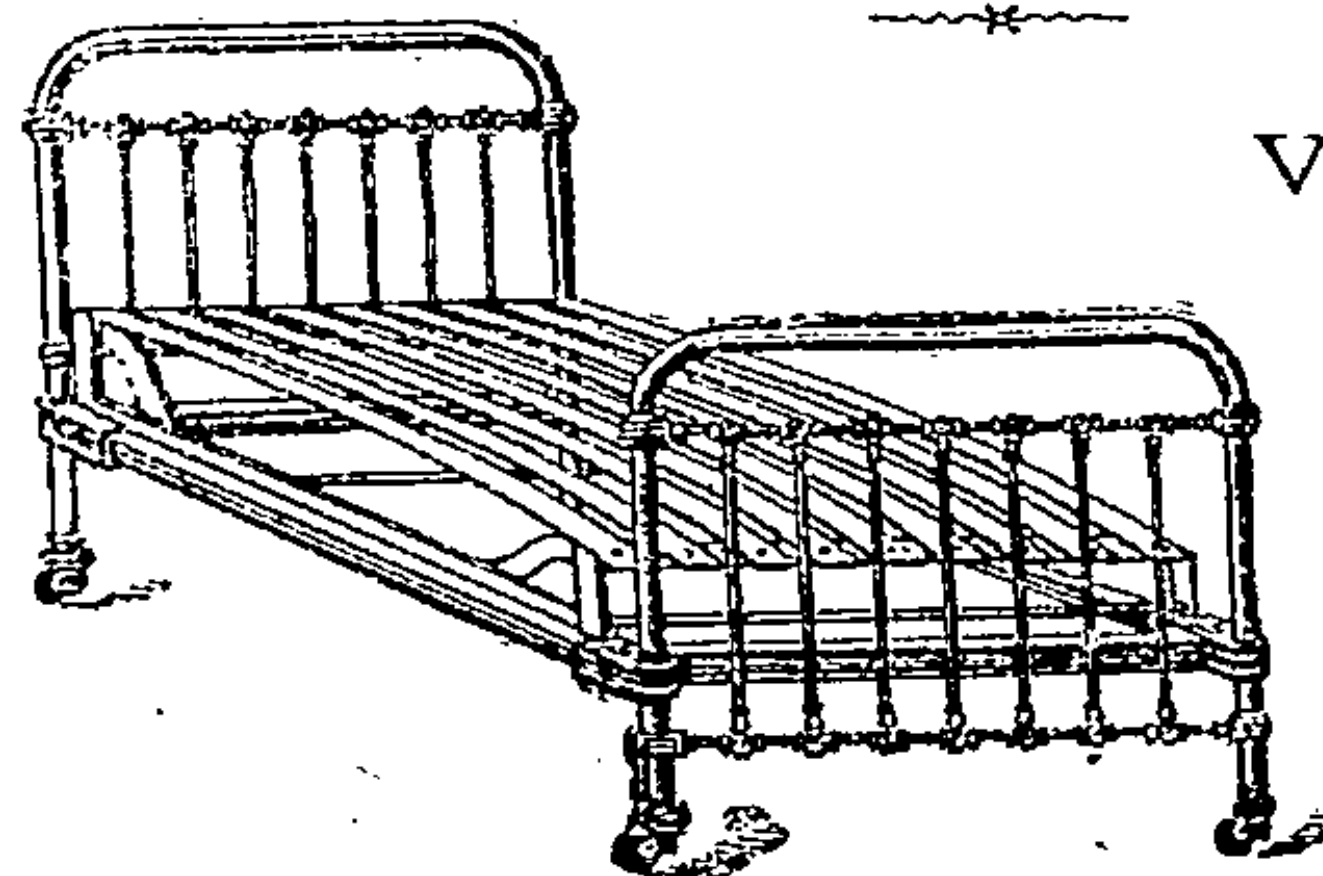
Demander Catalogue.

Fabrique de Lits et Sommier Métalliques

HUYGE

61, rue Richelieu

TÉLÉPHONE 166-23



Vente directe

aux

CONSUMMATEURS

au Prix

de Gros

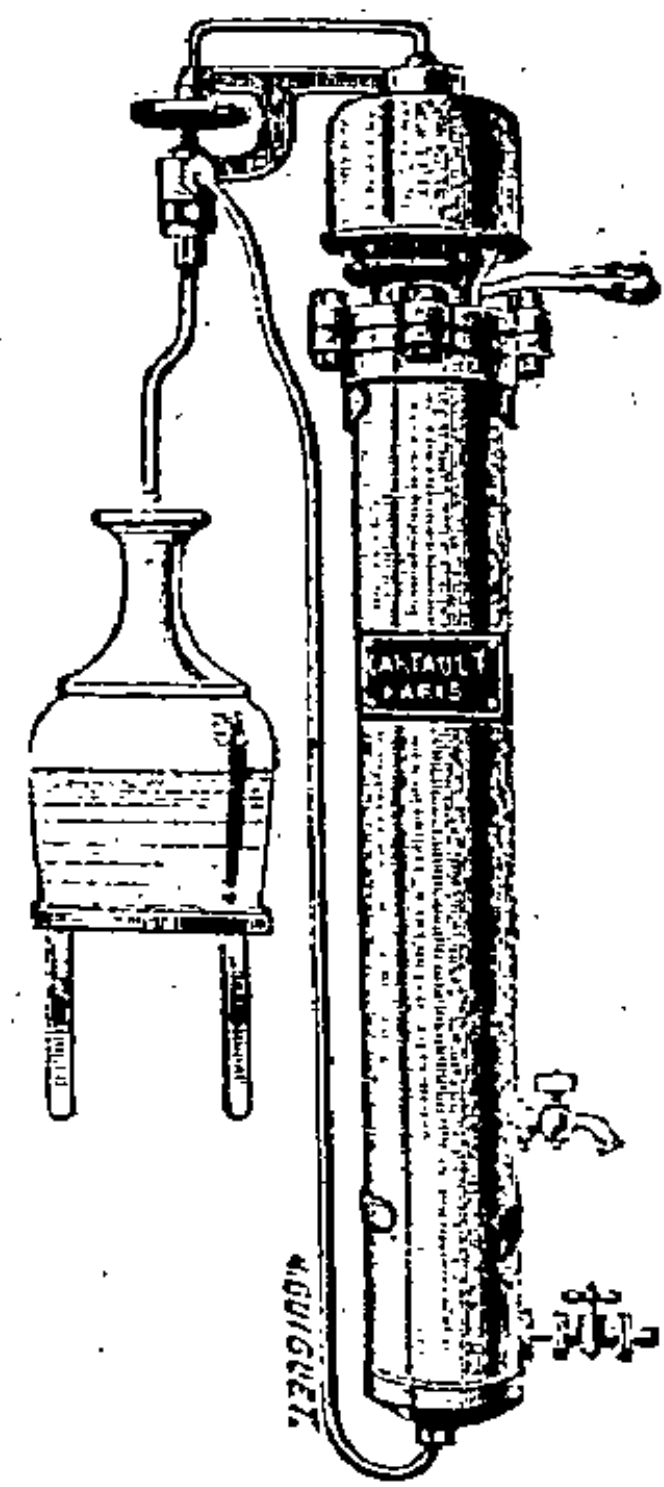
**LE GEM** Cabinet de Bain pliant**BAIN DE VAPEUR CHEZ SOI**

MÉDAILLE D'OR, DIPLOME D'HONNEUR ET GRAND PRIX AUX EXPOSITIONS

Le remède le plus efficace pour combattre l'obésité, est
l'usage régulier du bain de vapeur ou d'air chaud, l'un et
l'autre peuvent être pris chez soi avec l'appareil LE GEM.Pour tous renseignements
s'adresser :**T. AELLIG**49, Rue Richelieu
PARISContre reçu d'un mandat ou bon de poste de 50 francs j'envoie l'appareil à l'essai
pendant une semaine, si après ce laps de temps la personne n'en est pas satisfaite elle n'a
qu'à me le renvoyer à mes frais et son argent lui sera remboursé. Aucune explication exigée.

APPAREIL DOMESTIQUE

Débit : 15 et 30 litres à l'heure



Stérilisateurs Cartault

Brevetés S. G. D. G.

ADOPTÉS *Par la Guerre, la Marine, les Colonies, la Ville de Paris, les Gouvernements étrangers, etc., etc.*

Le principe absolu de ces Appareils est de porter l'eau à

115-120° SANS EBULLITION

et de la rendre fraîche et limpide à la sortie sans avoir altéré

AUCUNE DE SES QUALITÉS NATURELLES

PARIS, 19, rue Montmartre, PARIS — Téléphone 168-70.
NOTICE ET CATALOGUE FRANCO



MAISON

DE

TAILLEUR

**The Elegant
Tailor**

36, Boulevard Henri IV

COSTUMES Dames, 85 fr.

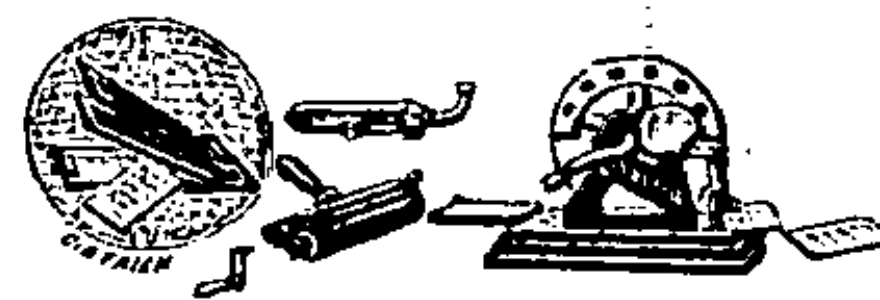
— Messieurs, 65 fr.

Coupe et façon
irréprochables

DEVANTS INDÉFORMABLES

ON IMPRIME SOI-MÊME

Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires, ont souvent besoin de reproduire un grand nombre d'exemplaires



des documents ; des prix courants, des dessins ou travaux à la machine à écrire. Mais, au lieu de recourir à un imprimeur, il est plus rapide et plus économique de faire ces

reproductions chez soi au moyen de l'**Isographe** inventé par un professionnel, M. Delpy, directeur du Comptoir général des machines à écrire. Avec son rouleau mécanique, l'**Isoplane**, l'encrage automatique est instantané. L'**Isostyle** est le même appareil, rotatif, qui permet d'obtenir sans fatigue 3 000 copies à raison de 60 à 80 à la minute. Catalogue illustré franco sur demande à M. N. DELPY, directeur du Comptoir général des machines à écrire et imprimer soi-même, 17, rue d'Arcole, à Paris. Téléphone : 819-08.

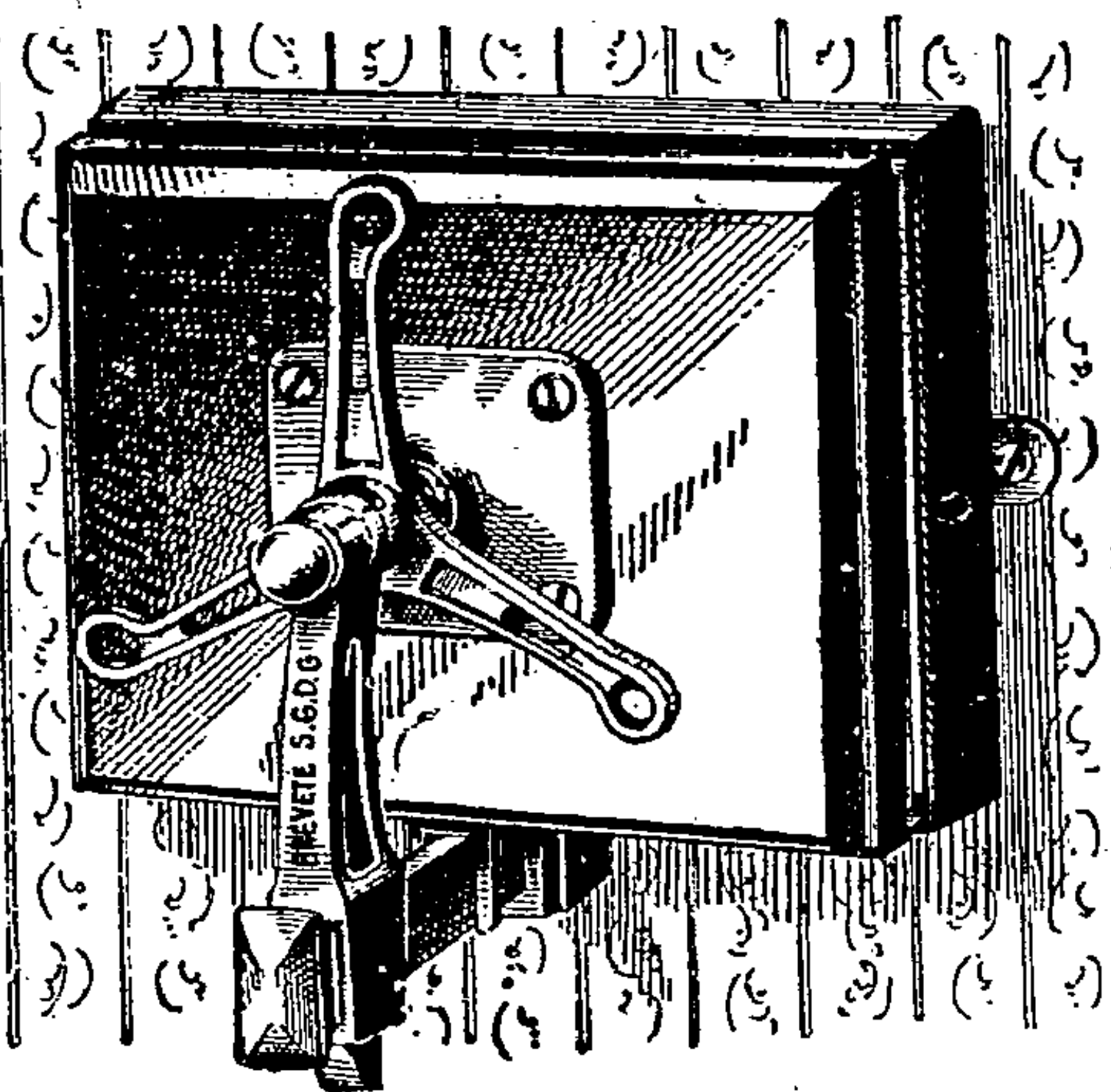
LES BILLARDS

“ **TRIUMPH** ”

Sont les meilleurs Billards du monde.

GUEUX et C^{ie}, Fabricants

66, rue des Boulets, PARIS 11.



FIXÉE AU MUR

NOUVELLES PRESSES A COPIER

Légères, Rapides, Incassables
Acier et Bois et tout Acier

Brevetées dans les principaux Pays.

MEDAILLE D'OR PARIS 1908

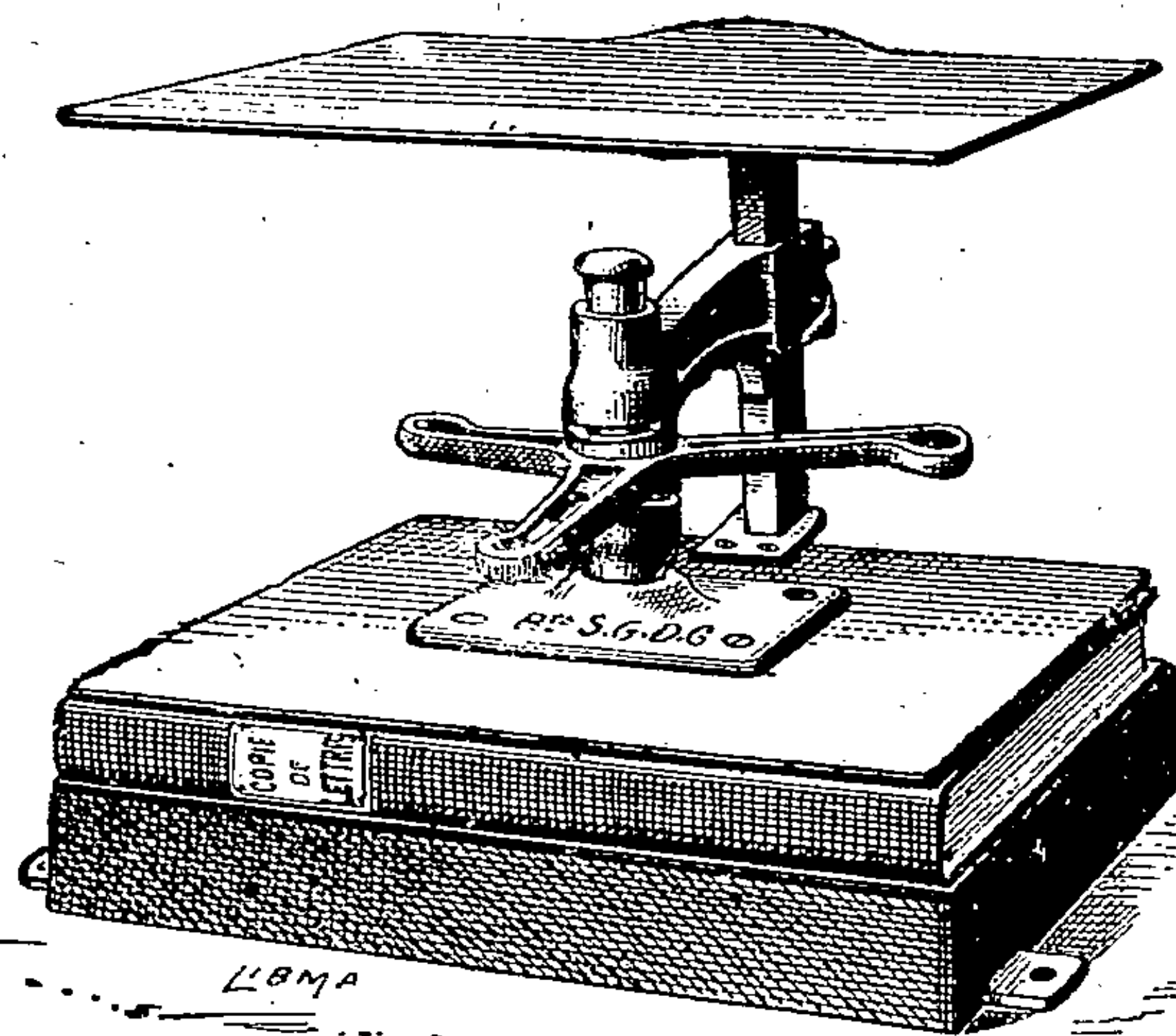
Henri ANTOINE

Inventeur-Fabricant

VENTE EN GROS :

17, Rue Oberkampf, 17

PARIS, XI^e



SUR TABLE — A TABLETTE

FERMETURES INSTANTANÉES ET ROULANTES PERSIENNES EN FER DE TOUS SYSTEMES

Monte-Charges au moteur et électriques — Monte-Lettres — Monte-Plats

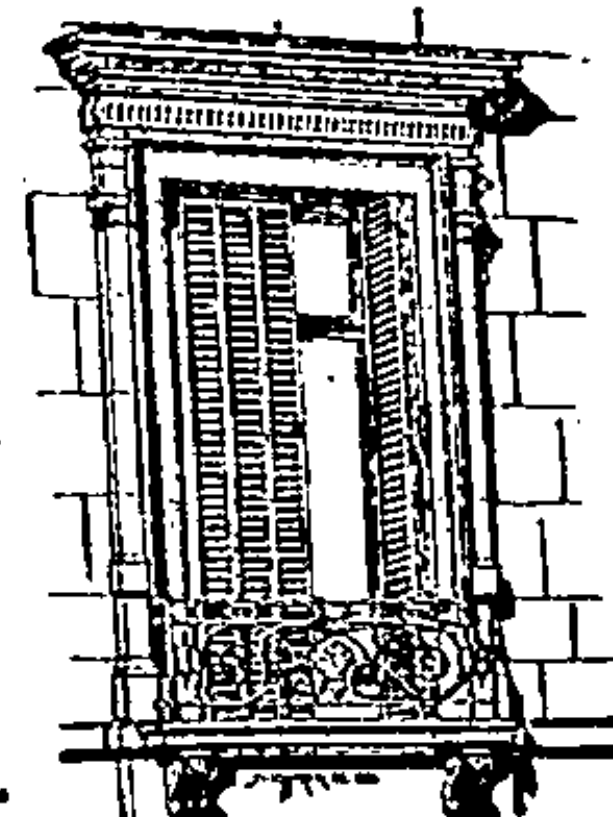


Ancienne Maison CHEDEVILLE & DUFRÈNE

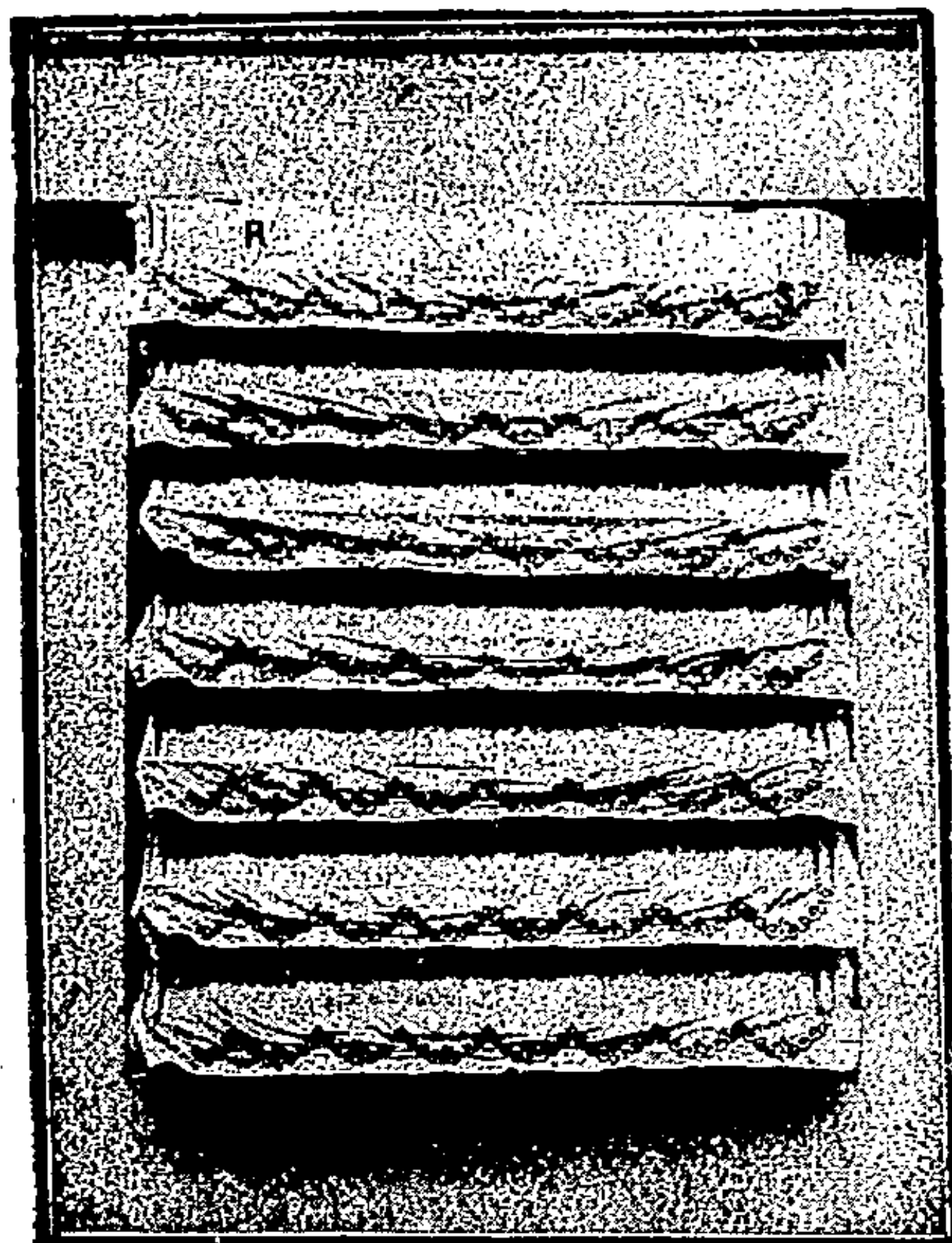
JAQUEMET, MESNET & C^{ie}

92, Rue de la Convention, PARIS

Exposition Universelle de 1900 — Membres du Jury — Hors Concours



RIDEAUX MÉTALLIQUES POUR THÉÂTRES -- GRILLES ARTICULÉES



Vue extérieure de face du store entièrement développé.

CRÉATION FRANÇAISE

MEDAILLE DE BRONZE, Prix offert par Monsieur le Préfet de Police.
MÉDAILLE D'ARGENT, Concours Lépine, 1907. — MÉDAILLE D'OR, 3^e Salon du Mobilier, 1908
MÉDAILLE DE VERMEIL, Concours Lépine 1909.

STORE OMBRELLE

DE

Th. GUENARDEAU

DÉPOSÉ BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Adresser lettres et commandes : 15, rue d'Orsel, PARIS

COMMISSION — EXPORTATION

Le **STORE OMBRELLE** est un appareil modifiant entièrement les moyens employés pour installer aux fenêtres, devantures, portes-fenêtres, etc., les stores de toutes dimensions, en coutils ou en toiles.

Ce n'est pas un store d'une surface plus ou moins grande, qui se déroule ou se roule soit à la manivelle soit au cordon de tirage, en scellant ou clouant les accessoires qui résistent plus ou moins à la pluie ou au fort vent.

Le **STORE OMBRELLE** se place ou se déplace au gré ou selon les besoins du moment; il se fixe soit par pression latérale, ou tout dispositif analogue, selon la disposition ou la superficie de la baie à garnir. Étant monté sur parallélogramme, et divisé en un nombre de bandes plus ou moins grand, approprié à l'adaptation, il ne craint pas les coups de vent, et de plus, le tissu, très léger et très solide, laisse bien plus de jour que tout autre.

Les deux traverses, celle double du haut et celle simple du bas qui fixent le store, peuvent se déplacer, et permettent de monter ou descendre l'appareil. Il est, par cette facilité de déplacement, à la portée de tous, chacun pouvant l'installer à son gré ou selon sa fantaisie.

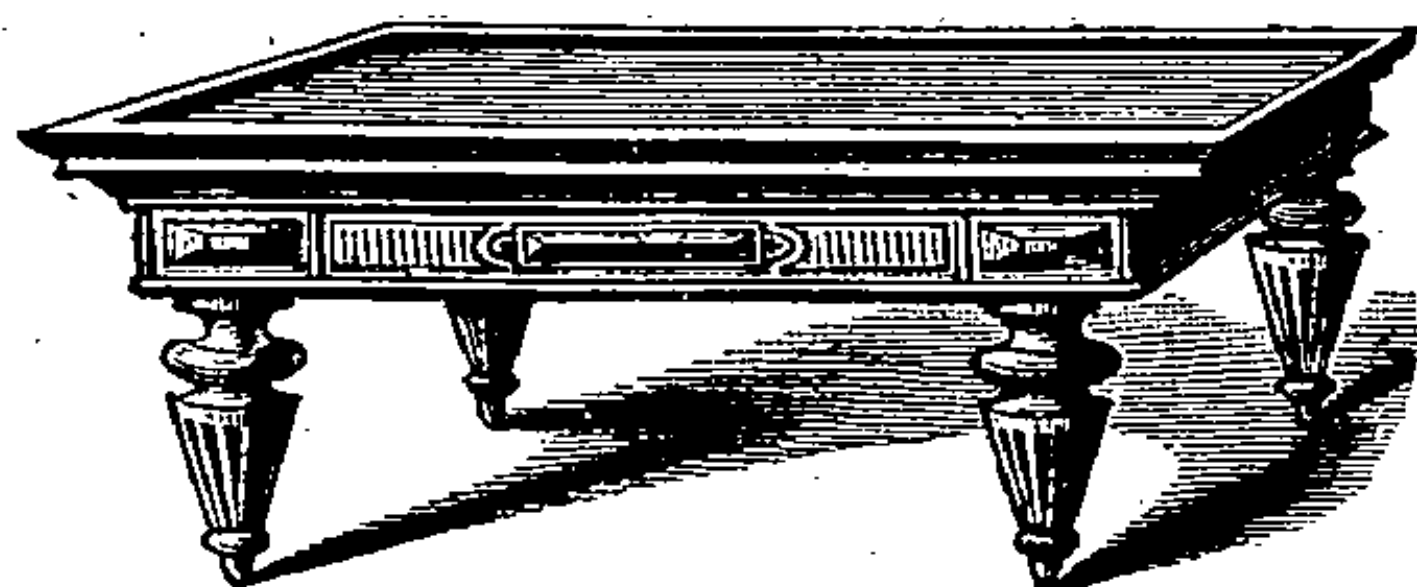
FABRIQUE DE BILLARDS DE PRÉCISION

Téléphone : Ancien 145-49
Nouveau 1021-06

LOREAU Père

MAISON FONDÉE EN 1878

1, Rue de Turenne (4^e Arrondissement), angle rue Saint-Antoine. Station du métro : SAINT-PAUL.



Fournisseur des Palais Nationaux, Cercle Militaire, Grands Cercles

Billards-Tables, précision, solidité garanties. — Transformation rapide très facile. — Billards d'occasion. — Fabrique de billes en ivoire. — Retournages. — Fabrique de queues. — Procédés, Craies blanche, verte, bleue, etc. — Bandes modernes caoutchouc ultra supérieures. — Bandes en acier perfectionnées. — Drap spécial le plus solide.

ACHAT —:— ÉCHANGE —:— RÉPARATION

LE RIVALIN

PEINTURE LAQUÉE

Hygiénique - Antiseptique
Inaltérable.

LA MEILLEURE

LA PLUS BRILLANTE

LA MOINS CHÈRE

Bureaux et Magasins :

338, Rue Saint-Honoré

TÉLÉPHONE : 265.54

PHOTOGRAPHIE
D'ART

F. de la ROCHE

PORTRAITISTE

69, rue Turbigo, 69

PASTEL, CHARBON, PLATINE

Madame André

STÉNOGRAPHE

Travaux à la Machine à Écrire

Traductions en toutes langues
Circulaires

9, rue de Clichy (Rez-de-Chaussée).

Prend la Sténographie à domicile.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance
d'Immeubles et de Propriétés.

Prêts hypothécaires en
1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un
taux inférieur à
celui du Crédit
Foncier.

Avances sur
Successions ou-
vertes.

Prêts sur Nues-
Propriétés et Usufruits,
Délégations de loyers,
rentes viagères.

Pour toutes Opérations Im-
mobilières, lire la Chronique Immo-
bière des journaux la Patrie et la Presse

Renseignements et conseils absolument
gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h.
Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Royal).

GLACIÈRES RÉFRIGÉRANTES

A. COUTURIER

72, 72 bis, Rue Philippe de Girard

PARIS 18.

TÉLÉPHONE 434-35

Entreprise de Menuiserie et Agencements. — Glacières de
tous systèmes. — Fabrique de modèles spéciaux sur demande.

GLACIÈRES

Pour Bouchers, Tripiers, Pâtisseries, Comestibles, Volailles,
Restaurants, Poissons, etc., etc.

Catalogues, Devis et Renseignements par courrier.

CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES

Avance d'argent pour construire
jusqu'à 75 0|0 de la valeur totale.

Maurice Teyssède

2, rue Félix-Ziem, 2 (Angle rue Damrémont).

TELÉPHONE
591-92

PARIS (18^e).

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
de 2 à 5 heures.

Vente, Achat et Gérance d'Immeubles.

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
Successions et toutes Garanties.

CONSTITUTION DE RENTES VIAGÈRES

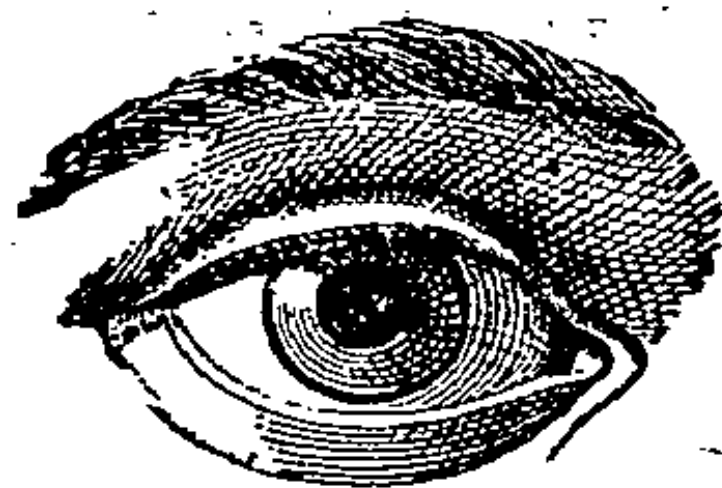
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AVANCES DE LOYERS AUX PROPRIÉTAIRES

CABINET LÉPINE

POLICE PRIVÉE

DIVORCES

Renseignements
Gratuits

PRIX A FORFAIT

Recherches. Surveillances. Filatures.

FRANCE. — ETRANGER

10, rue du Hanovre, PARIS

Téléphone : 202-02.

VENTE & ACHAT

Expertises gratuites

pour

les Vendeurs

IMMEUBLES

GILLET & ROUX

Architectes

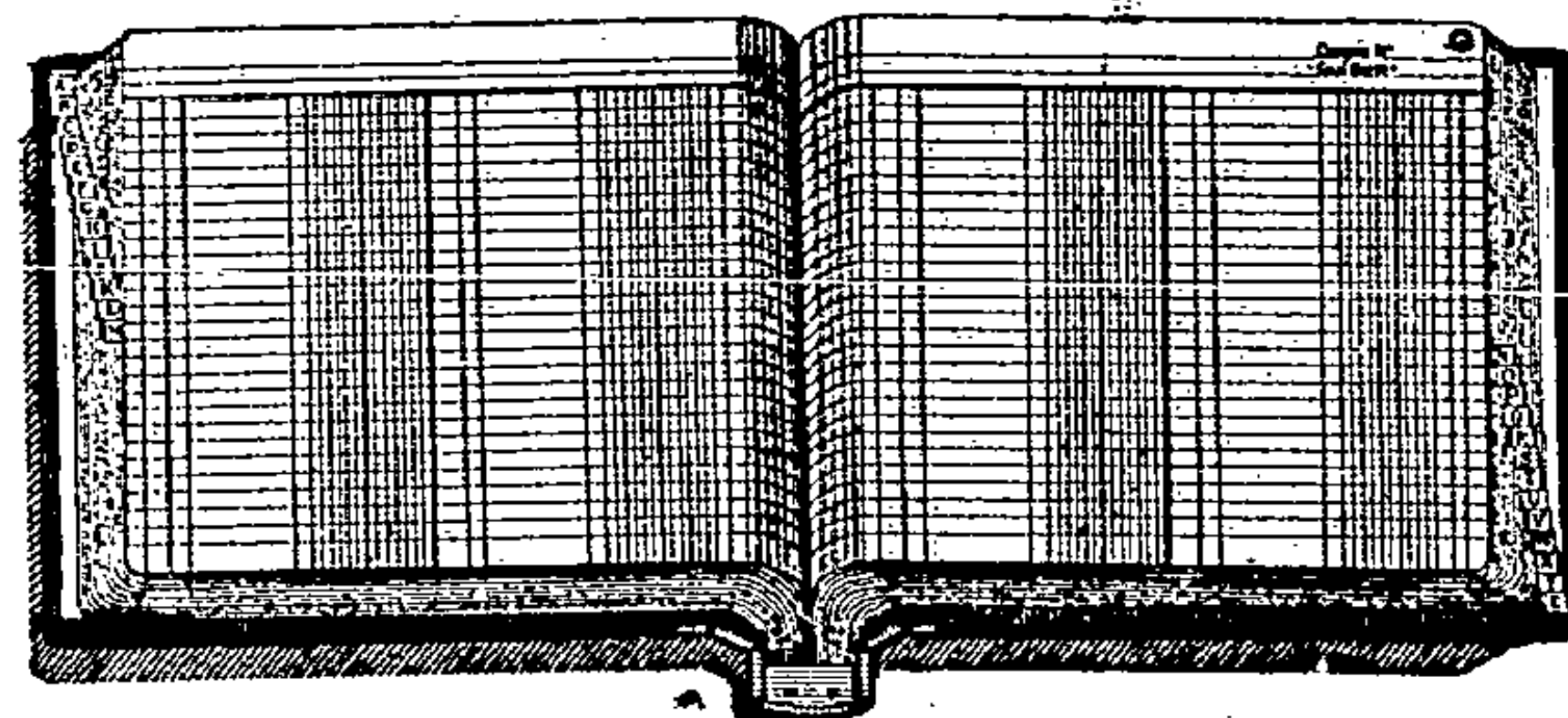
80, rue Taitbout, PARIS (9^e)

Téléphone : 200-77.

Les Registres à Feuilles Mobiles

Sont aujourd'hui reconnus indispensables pour la bonne tenue des comptabilités

On peut les mettre en service à toute époque de l'année

Le système breveté
apparition réunit leadopté partout dès son
maximum d'avantagesSuppression des causes d'erreur
Economie de Travail : 50 0/0

Il est Robuste, Économique.
Il s'établit en tous formats ou épaisseurs.
IL S'OUVRE PARFAITEMENT A PLAT.
C'est le plus simple et le plus expéditif.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même au fabricant :

E.-L. MORIN

52, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

qui vous enverra franco sa brochure-tarif n° 2, luxueusement éditée et
vous soumettra les modèles, sans nul engagement de votre part.

Téléphone 140-24.

OPÉRA DENTAIRE

38, CHAUSSÉE D'ANTIN, PARIS (En face les Galeries Lafayette)

TEL.
322-93

ANESTHÉSIE LOCALE ET GÉNÉRALE

On parle le Russe, l'Espagnol et l'Allemand

PRIX MODÉRÉS

FAITS A L'AVANCE

TOUS LES TRAVAUX SONT GARANTIS SUR FACTURE

Télép. 134-71

MAISON DE CONFIANCE

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

RENSEIGNEMENTS DIVERS

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, FRANCE, ÉTRANGER. Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officielles ou judiciaires. **DIVORCES** et **SEPARATIONS** de CORPS. **ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 40 h. ; le soir, de 4 h. à 5 heures.

Vous mangez mal !

Vos mets ne sont pas hygiéniques !

Vous souffrez de l'estomac !

Vos digestions sont pénibles !

POURQUOI ?

Parce que la combustion, soit du gaz, soit du charbon, soit de tout autre système que vous employez pour votre cuisine se fait sur les mets eux-mêmes.

ECRIVEZ-NOUS et demandez le

" LE FOURGAS "

qui est envoyé GRATIS.

Vous apprendrez comment préparer jusqu'à 6 plats différents en même temps, avec une seule flamme de gaz, un simple fourneau à charbon, par la concentration de l'air chaud ; sans surveillance, sans ennuis.

Si vous suivez les conseils indiqués dans la brochure, vous ne serez jamais plus malade.

ECRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI MEME

GAZ OVEN COMPANY

RAYON 26.A. — BOURSE DE COMMERCE

Rue du Louvre, PARIS.

HAMAMELINE-ROYA

Principe actif de l'**HAMAMELIS** Virginica retiré de la plante fraîche, est la plus active, la seule active des préparations d'**HAMAMELIS**.

Elle est incolore et possède un arôme caractéristique. On ne doit pas la confondre avec les *Gouttes, Extraits, Teintures, Sirops, Elixirs* d'Hamamelis, préparations colorées, sans odeur propre et qui, fabriquées avec la plante desséchée, n'en contiennent pas le principe actif « l'Essence » et n'ont, pour ainsi dire, aucune propriété thérapeutique. Ses vertus curatives dans toutes les affections du système circulatoire sont extraordinaires ; aussi en constitue-t-elle le traitement médical rationnel.

Ce remède est le vasaconstricteur, le sédatif vasculaire, le décongestionnant par excellence. Il guérit rapidement et radicalement.

les **VARICES**

PHLEBITES

HEMORROIDES

HEMORRAGIES

FIBROMES

METRITES

CONGESTIONS de l'Age critique

ENFLURES des jambes, etc., etc.

Bien que très actif, il est inoffensif. Il se prend à la dose de 2 à 3 cuillerées à soupe par jour dans toutes les affections ci-dessus. Dans les *phlébites* on peut aussi l'employer en compresses recouvertes de taffetas chiffon.

Le flacon, 5 fr. (franco gare) ; les 6 flacons, 27 fr. contre mandat.

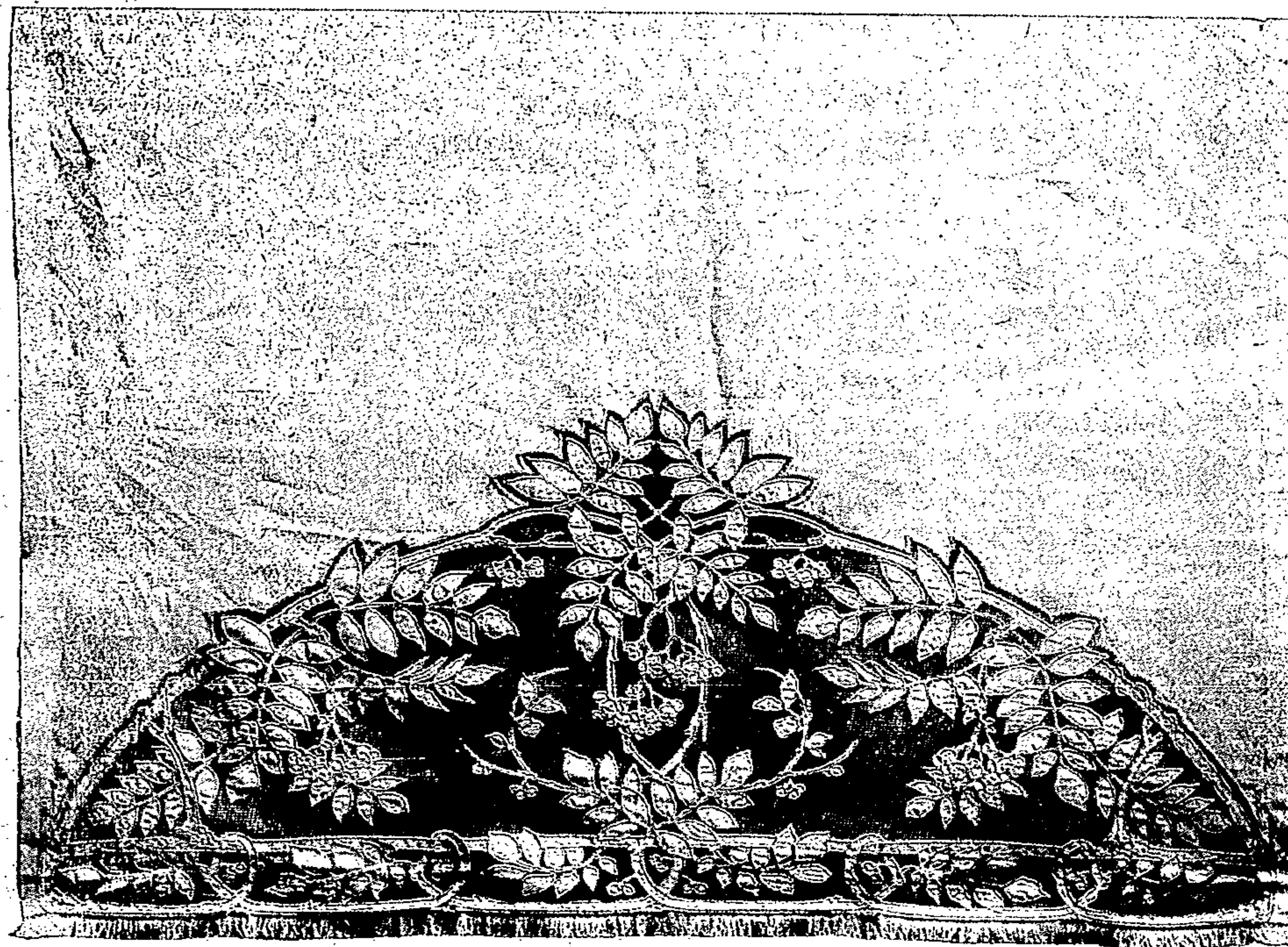
Pour plus amples renseignements demander notice

Pharmacie **LACHARTRE**, 22, rue de Vienne, PARIS

PHÉNOL BOBŒUF

Unique désinfectant hygiénique. Le flacon, 1 fr. 50

DECORATION MODERNE



STORE SORBIER

Modèle déposé.

Coudyser

Dessinateur-Fabricant

85, Rue du Bac

PARIS

STORE SORBIER

Brodé sur toile ancienne

Largeur 1^m 30. — Hauteur 2^m 25

Prix : 25 fr.

Brise-bise assorti

60x90

La paire : 22 fr.

On trouve dans nos ateliers un grand choix de documents concourant à la décoration intérieure, doubles rideaux, cantonnières, tapis, sièges, coussin exécutés en broderie, au pochoir, etc., etc.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications Gratuites de Villas et Châteaux
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La **PREMIÈRE** et **PLUS ANCIENNE MAISON**
Fondée depuis 80 ans

Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40

(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 667-04

Envoi gratuit du journal *Le John Arthur*

COFFRES-FORTS D'OCCASION SERRURES, CADENAS

OUVERTURES

RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

DERVILLÉ & C^{ie}

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Cheminées artistiques et commerciales.

AUTELS, TOMBES, COLONNES, ESCALIERS

CARRELAGES, TABLEAUX DE DISTRIBUTION

Installations diverses, etc.

164, QUAI JEMMAPES, PARIS

Téléphone : 417-78

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de FONDS à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 9/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE
COUPONS Français et Étrangers ; — MISE EN RÉGLE DE TITRES ;
— AVANCES SUR TITRES ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS
DE COMMERCE ; — GARDE DE TITRES ; — GARANTIE CONTRE LE
REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES
TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France et l'Étran-
ger ; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ;
— CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, In-
cendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

89 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 664 agences en Province ; 2 agences à l'Étranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne) ; cor-
respondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

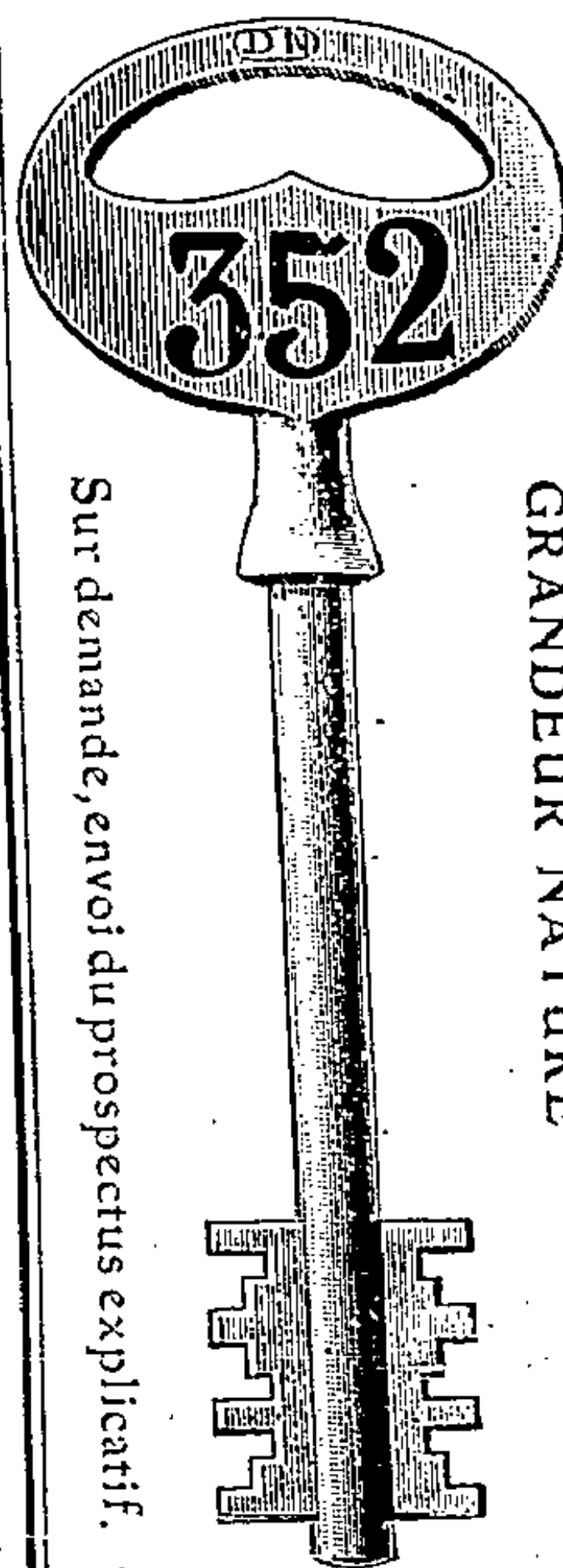
Correspondant en Belgique :

Société Française de Banque et de Dépôts,
BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 22, Place de Meir.

SÉCURITÉ - SOLIDITÉ - COMMODITÉ

La Clé Diamant

Brevetée S.G.D.G.



La Clé Diamant, d'une solidité absolue, est tout en acier et ne pèse que **15 grammes** ; son ingénieuse disposition permet de fournir un nombre infini de **serrures variées**, absolument **incrochetables** pour toutes portes et tous meubles, grands ou petits sans distinction, ayant chacune leurs clés particulières et ne pouvant par conséquent s'entr'ouvrir ; seulement une seule **Clé Passe-Partout Diamant**, entre les mains du maître de la maison, faite spécialement pour lui et n'ouvrant aucune autre serrure que les siennes, ouvre toutes ses serrures indistinctement, quoique différentes de combinaisons et de grandeurs et permet de la sorte la **suppression complète des Trousseaux** de clés toujours si gênants.

CH. DÉNY

FABRICANT DE SERRURERIE

20, rue de l'Arc-de-Triomphe, PARIS

Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'Impôts.

Service Spécail d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

36, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

TÉLÉPHONE 133-46

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la
Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS

SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

24, Rue Dauphine, (6°)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

POLICE PRIVÉE

ANCIEN INSPECTEUR ATTACHÉ AU
CABINET DU PRÉFET DE POLICE

IMBERT

Ex-Inspecteur
des Recherches et de la SURETÉ
124, Rue de Rivoli, 124
de 2 à 6 heures ou écrire

RECHERCHES & ENQUÊTES

sur Divorces et avant Mariages

TOUS AUTRES CAS

Service spécial de déplacements
Surveillances privées

MISSIONS DE CONFIANCE

en tous pays

les meilleures et les plus hautes références
à la disposition des clients.

Téléphone 124-66.

"A l'Ozonateur"

9, Chaussée-d'Antin. PARIS

APPAREILS OZONATEURS, purificateurs
antiseptiques de l'air ambiant.

Prix de 6 à 9 fr.

OZONATINE pour l'alimenta-
tion de ces appareils (se méfier
des nombreuses contrefaçons).

Prix du litre : 8 fr.

Bidons de 1/2 lit., 1, 2 et 5 litres.

LAMPE HYGIÉNI-
QUE (Système du
Dr. Roubleff), absor-
bant fumée de ta-
bac et mauvaises
odeurs.

Prix 6 f. 50 à 20 f.

CONCENTRES en divers parfums
pour alimenter ces lampes, à mélanger à 1 litre
d'alcool. — Prix : 6 fr. 50.



Téléphone 849-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

PROTECTION contre la CHALEUR

DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposi-
tion de Bordeaux 1907 (M. Tournaire,
architecte).

L. Ferembach

N.C.

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE ET PARQUETS

Téléphone 502-73

23, RUE ST-FERDINAND, 23,

PARIS 17.

PETITE BOURSE DE PARIS

FONDÉE EN 1882

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital : 400.000 fr.

Fractionnement des Opérations de

Bourse à terme, fermes et à primes.

HALL PUBLIC

Vente et achat de titres au comptant.

Avances sur Titres. — Paiement de coupons.

Rue de Richelieu, 83 bis

TÉLÉPHONE : 103.63. — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Zap-Paris

AMEUBLEMENT MODERNE GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT
2, Rue de la Roquette,
PARIS

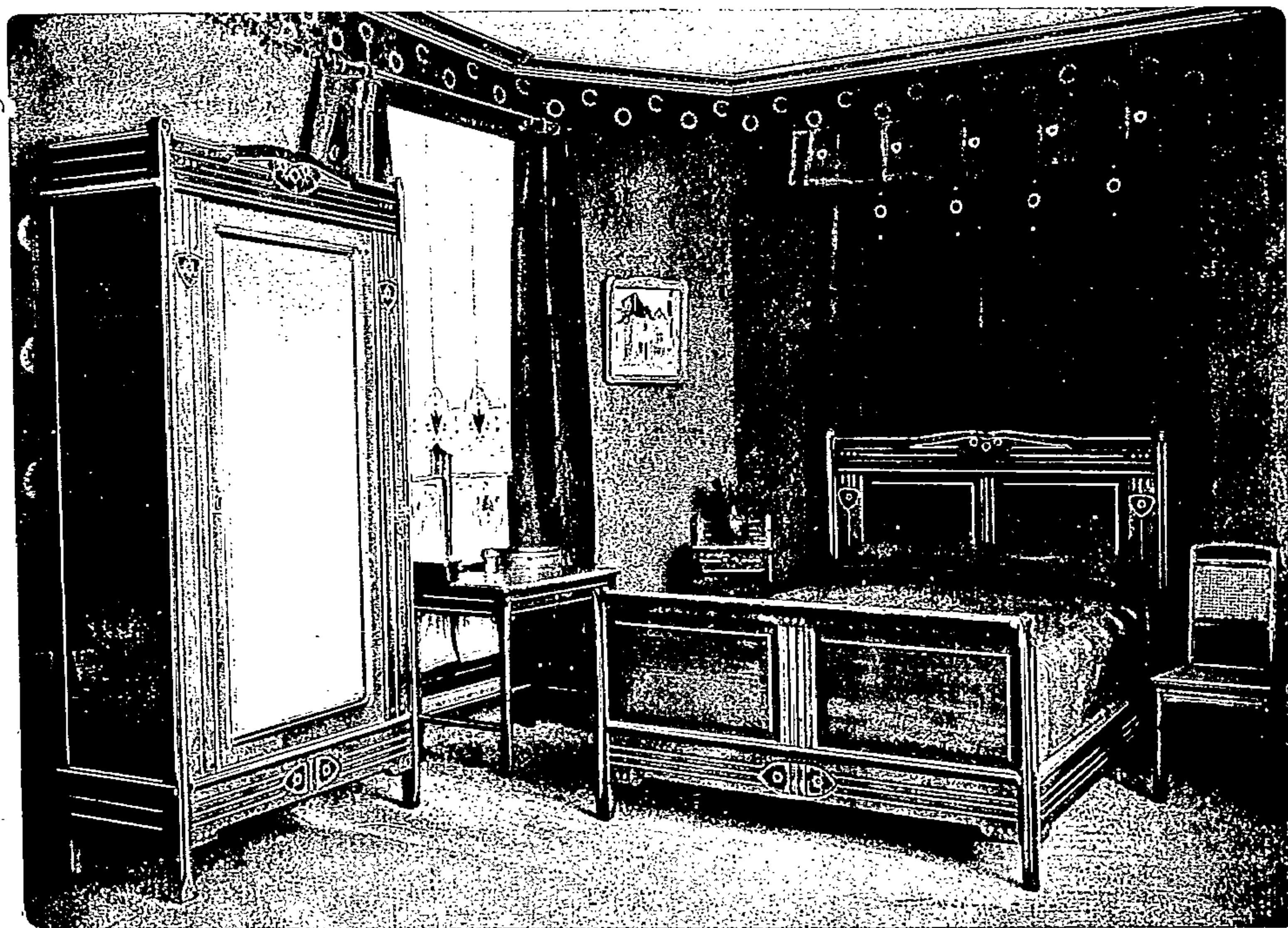


Modèle déposé

Armoire, glace biseautée, larg. 1 ^m 10 haut. 2 ^m 27	Prix. 280	} 500
Lit, largeur 1 ^m 45	160	
Table de Nuit, intér. faïence.	60	
Petit Bureau, 3 tiroirs, largeur 0 ^m 90.	Prix. 100	
Armoire 2 portes, largeur 1 ^m 50.	400	



Envoi du Catalogue sur demande.



Chambre à coucher, chêne naturel, décoration roses pommes de pin ou lierre, Marqueterie.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

CHAUDIÈRE "La Gauloise"

Brevetée S. G. D. G.

A Feu continu ou intermittent

A Magasin de Combustible

Brûlant des Grains

de Charbon
maigre.

Vapeur à

Basse Pression

Eau chaude, Air chaud

DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE

DREVET & LEBIGRE

Ingénieurs
Constructeurs

19, R. LAGILLE, PARIS 18. — TÉLÉP. 508-53

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. } Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. || **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE — MODÈLES & DESSINS INDUSTRIELS
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

OFFICE DESNOS

(C. CHASSEVENT)

FONDÉ en 1843

Protection de la Propriété Industrielle en France et à l'Étranger
Recherches d'Antériorités — Copies et Analyses de Brevets
Mémoires Techniques — Procès en Contrefaçon — Expertises
Consultations Légales et Industrielles

L. CHASSEVENT
11, Boulevard Magenta, Paris.

H. CLERC
Ingénieur-Directeur

Téléphone : 430-31 — Adresse Télégraphique : INVENTION-PARIS

MEUBLES DE
BUREAU

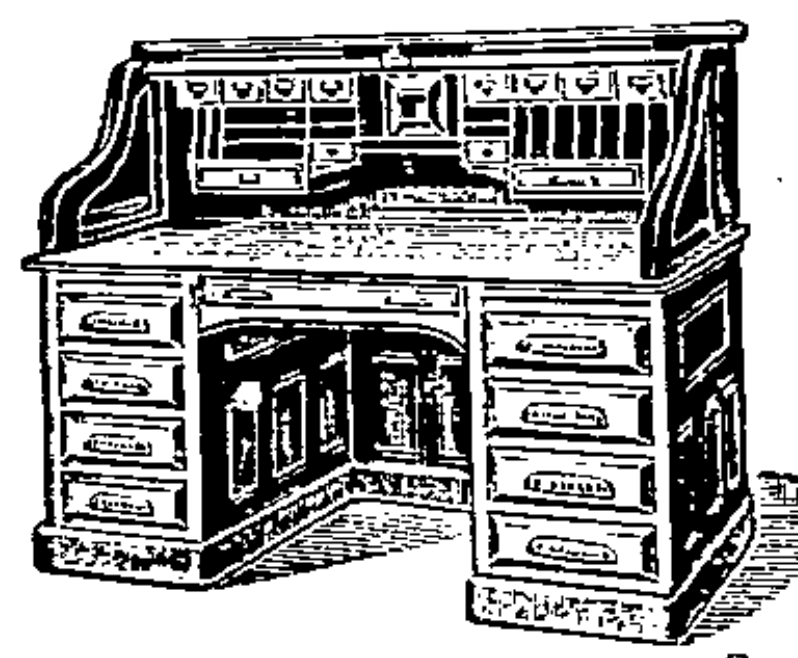
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

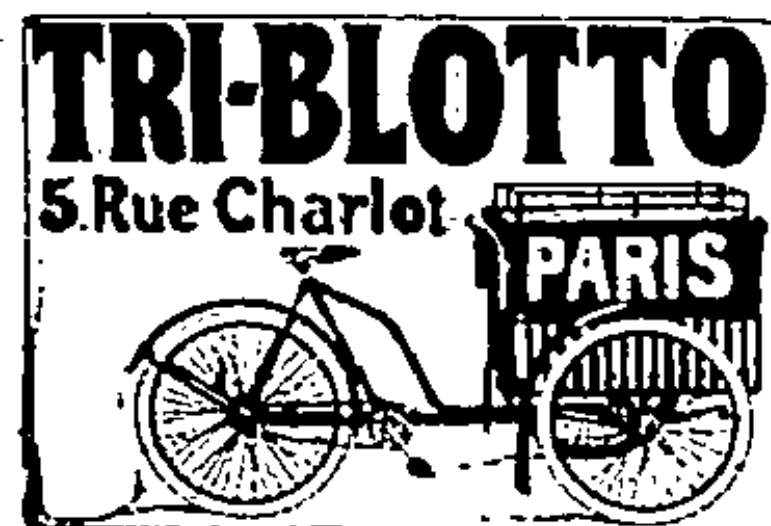
BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



LE TRI BLOTTO

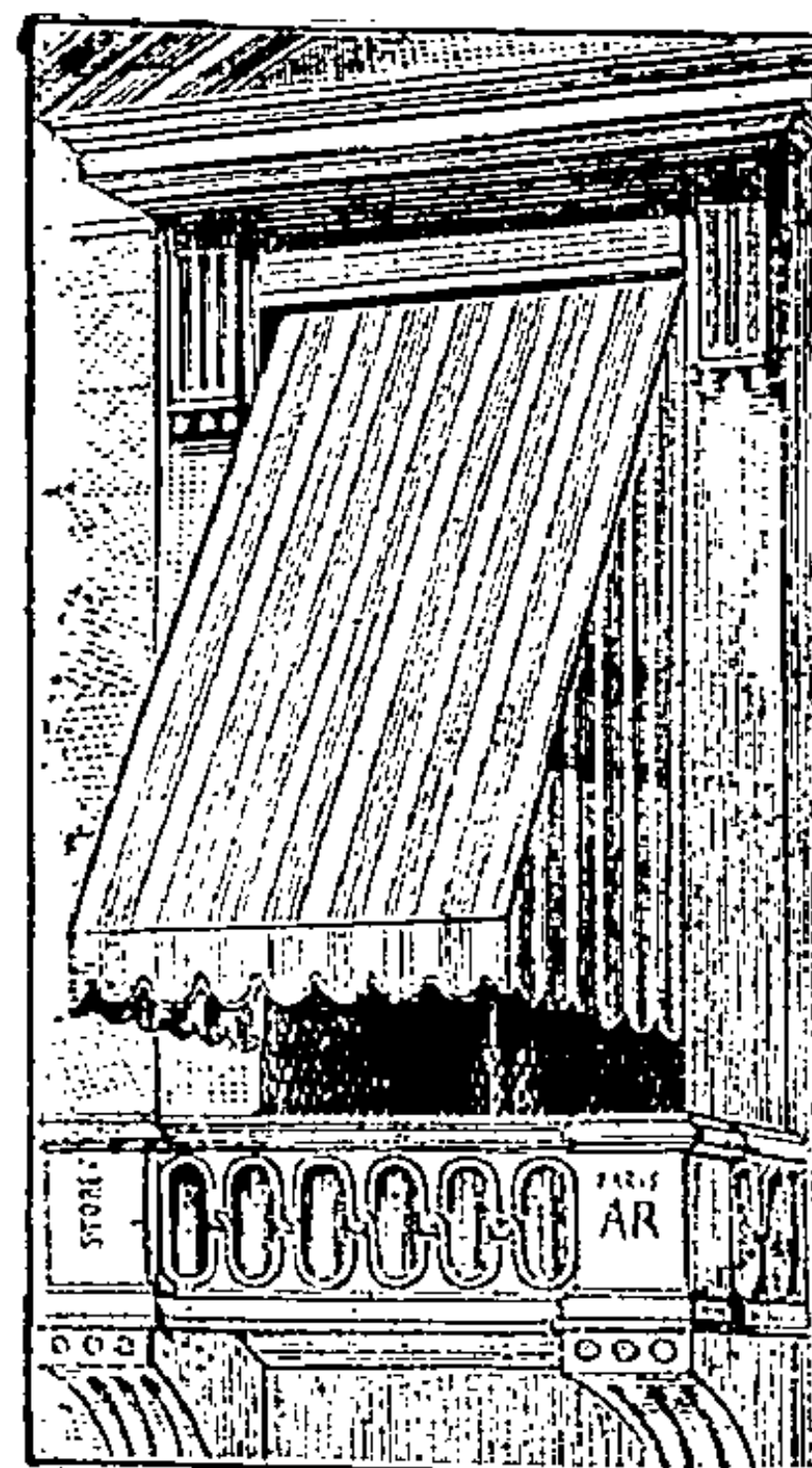
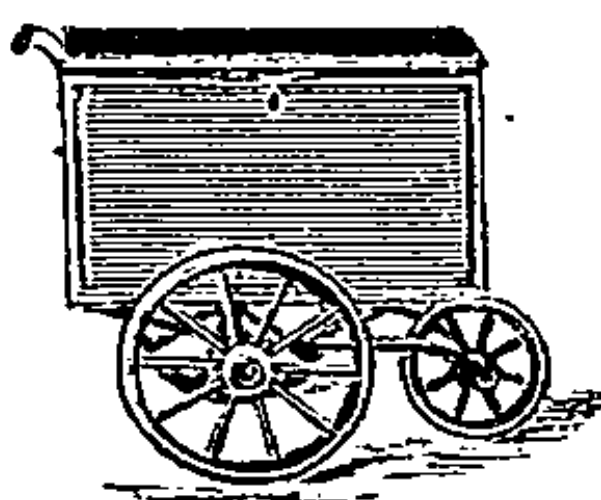
Vente, Location, Entretien, Réparation

COMMISSION - EXPORTATION



Téléphone

1014.55



Fabrique de Stores

Intérieurs et Extérieurs

TOUS LES GENRES

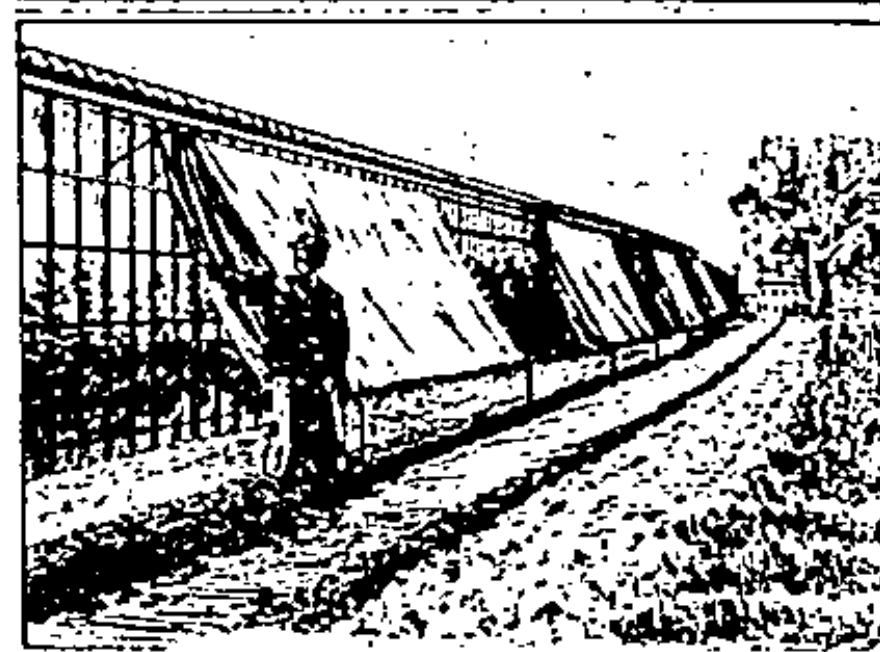
A. RUELLE

53, Rue des Petits Champs,

PARIS

TÉLÉPHONE 236.74

Pour vos Jardins
EMPLOYEZ LES
TOILES DUFOUR



pour abriter les Espaliers, Serres, Vignes, etc.

27, RUE MAUCONSEIL, PARIS, 1^{er}

Maison fondée en 1865, Téléphone 106.91.

SACS A GRAINS — BACHES — TENTES

Vêtements en Toile imperméable

Tuyaux d'Arrosage. — Tuteurs Bambous.

CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

**BACHES
DUFOUR**

Aussi bonnes que les meilleures

ET

Meilleures que les autres

ECHANTILLON FRANCO

27, Rue Mauconseil,

PARIS



SUN Visible

Par la netteté et la précision de son écriture incomparable, la simplicité de son mécanisme et la modicité de son prix, la "SUN" est unique au monde.

N° 4

Frs **345**

Le Clam's

8, Rue de Choiseul, PARIS 2

TÉLÉPHONE 297.90

L'HYGIÈNE MODERNE

LAVABOS

Salles de Bains

BAIGNOIRE fonte émaillée net 100

388bis Lavabo complet net . . . 10

Chauve-bains, depuis 90

Water-closet 8

Catalogue Franco

27 29

Rue de Cotte

PARIS